

# Carnet des réseaux ruraux régionaux



@cheick.saidou/Min Agric

## Tables des matières

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	p.4
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	p.10
Auvergne-Rhône-Alpes	p.16
Bourgogne-Franche-Comté	p.20
Bretagne	p.24
Centre-Val de Loire	p.26
Corse	p.28
Collectivité territoriale de Guadeloupe	p.30
Collectivité territoriale de Guyane	p.32
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	p.34
Île-de-France	p.38
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	p.40
Collectivité territoriale de Martinique	p.44
Collectivité territoriale de Mayotte	p.46
Normandie	p.48
Provence-Alpes-Côte-D'azur	p.52
Pays de la Loire	p.54
Collectivité territoriale de la Réunion	p.56

## Introduction

Ce document présente les réseaux ruraux régionaux. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, il recense les éléments-clefs des stratégies régionales inscrites dans les Programmes de développement rural, les axes de travail identifiés et les personnes-ressources de chaque réseau rural régional.

Les différents éléments communiqués doivent permettre de soutenir la mise en réseau, le décloisonnement des relations entre acteurs du développement rural, l'innovation et la coopération inter-réseaux.

Certaines autorités de gestion régionales sont toutefois en train de redéployer leur réseau à la suite de la nouvelle délimitation des régions entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les informations contenues dans ce document sont donc susceptibles d'évoluer.

Le réseau rural national (RRN) est au carrefour des réseaux ruraux régionaux et structures nationales de développement rural.

A ce titre, il contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques de développement territorial. En soutien aux réseaux ruraux régionaux, il est chargé de mettre en place des activités adaptées aux besoins des territoires et de leurs acteurs, d'assurer l'articulation et la coordination des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations et des bonnes pratiques.

Le RRN est copiloté par le Ministère chargé de l'agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (ARF).

### Personnes à contacter

#### **Animation réseau rural national :**

Joelle Silberstein , [joelle.silberstein@agriculture.gouv.fr](mailto:joelle.silberstein@agriculture.gouv.fr), 0149555489

Arnaud Chatry, [Arnaud.chatry@agriculture.gouv.fr](mailto:Arnaud.chatry@agriculture.gouv.fr), 0149554223

Anne-Kristen Lucbert, [anne-kristen.lucbert@agriculture.gouv.fr](mailto:anne-kristen.lucbert@agriculture.gouv.fr), 0149555939

**Animation nationale LEADER :** Hanane Allali , [hanane.allali@agriculture.gouv.fr](mailto:hanane.allali@agriculture.gouv.fr), 0149555999

**Animation nationale PEI :** Pascale Riccoboni, [Pascale.riccoboni@agriculture.gouv.fr](mailto:Pascale.riccoboni@agriculture.gouv.fr), 0149555405

**Suivi&Évaluation :** Marc Longhi, [Marc.Longhi@agriculture.gouv.fr](mailto:Marc.Longhi@agriculture.gouv.fr), 0149555917

**Assistante de l'unité nationale d'animation :** Sylvie Cesbron-jouteau, [Sylvie.cesbron-jouteau@agriculture.gouv.fr](mailto:Sylvie.cesbron-jouteau@agriculture.gouv.fr), 0149558084

#### **Contacts pilotes du Réseau rural national**

MAAF : Eric Demmerle , [eric.demmerle@agriculture.gouv.fr](mailto:eric.demmerle@agriculture.gouv.fr), 0149555895

CGET : Arnaud Marty, [arnaud.marty@cget.gouv.fr](mailto:arnaud.marty@cget.gouv.fr), 0185586366

ARF : Pascal Gruselle, [pgruselle@arf-regions.org](mailto:pgruselle@arf-regions.org), 0145588248

Plus d'informations sur  
**reseaurural.fr**  
[rrf@reseaurural.fr](mailto:rrf@reseaurural.fr)

## Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

### PDR Alsace

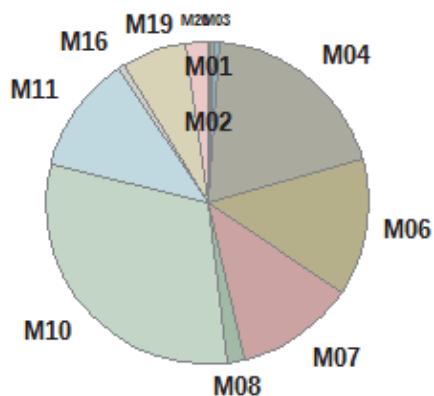


#### Stratégie régionale 2014-2020 du PDR

##### Principales politiques du FEADER (119 millions €) :

- préparation et valorisation des ressources naturelles, anticipation et adaptation aux changements climatiques ;
- amélioration de la compétitivité et renforcement de la viabilité des entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole en soutenant la double performance économique et environnementale ;
- réduction des disparités territoriales et valorisation du patrimoine rural.

##### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



#### Région Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine

##### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

##### Budget inscrit au PDR

Ressources à définir au sein de la grande région

##### Animation

Région

##### Groupes d'action locale :

- Sundgau
- Thur Doller
- Bruche Mossig piémont
- Rhin Vignoble Grand Ballon
- Vosges du Nord

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 376 741,00 €	M08 Sylviculture 1 610 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 300 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 31 000 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 12 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 19 600 000,00 €	M16 Coopération 750 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 13 800 000,00 €	M19 LEADER 6 320 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 12 060 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 12 280 000,00 €

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 29/10/2015) :

- proposer une offre de formations aux Groupes d'action locale et apporter un appui pour la capitalisation d'expériences sur des sujets transversaux (communication, évaluation), en lien avec l'autorité de gestion ;
- participer à la mise en oeuvre du plan de communication interfonds en Alsace, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ;
- proposer une offre de mises en réseau pour les conseillers et de services de soutien à l'innovation.

## Axes de travail du réseau rural

Une démarche de construction d'un réseau rural régional à l'échelle de la grande Région (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) est en cours. Ce RRR élargi établira ensuite ses axes de travail pour la programmation en cours en se basant sur les expériences acquises dans les trois anciennes régions. L'animation des GAL et des territoires de projets fera partie des missions confiées au RRR. Il sera opérationnel dès 2017.

## Gouvernance du réseau

Une nouvelle gouvernance sera mise en oeuvre sur la base d'un partenariat élargi dont les instances prendront en compte l'ensemble des composantes de la ruralité.

### Personnes à contacter (équipe en constitution)

#### **Conseil régional**

- **Réseau rural** : Mme Nathalie ARNOLD, directrice adjointe de la Direction de l'Environnement et de l'aménagement ; [nathalie.arnold@region-alsace.eu](mailto:nathalie.arnold@region-alsace.eu), 03 88 15 69 12 et M. Fabien TASSAN, chef du service territoires et ruralités ; [fabien.tassan@alsacechampagneardennerlorraine.eu](mailto:fabien.tassan@alsacechampagneardennerlorraine.eu), 03 26 70 66 62
- **LEADER / PEI** : Mme Anne MONASSON ; [anne.monasson@region-alsace.eu](mailto:anne.monasson@region-alsace.eu), 03 88 15 66 46
- **Évaluation** : M. Cyril TIERCELET ; [ctiercelet@champagne-ardenne.fr](mailto:ctiercelet@champagne-ardenne.fr), 03 26 66 20 20

#### **DRAAF**

- Mme Alix BRUNEAU, Pôle Suivi des Programmations ; [alix.bruneau@agriculture.gouv.fr](mailto:alix.bruneau@agriculture.gouv.fr), 03 69 32 51 06

### Adresse postale du réseau

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement  
1, place Adrien Zeller, 67000 STRASBOURG

## Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

### PDR Champagne Ardenne

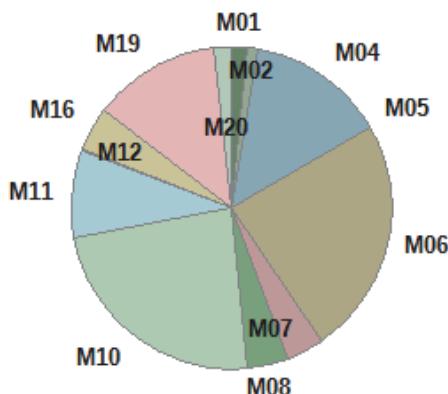


#### Stratégie régionale 2014-2020 du PDR

Principales politiques du FEADER (202 millions €) :

- renouveler et renforcer la présence des actifs exploitants et salariés dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole ;
- favoriser les créations de valeur ajoutée sur le territoire à partir des ressources agricoles et forestières ;
- accompagner et accélérer la mutation écologique et environnementale des secteurs agricole, agroalimentaire, viticole et sylvicole.

Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 2 600 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 40 340 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 1 800 000,00 €	M11 Agriculture biologique 15 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 23 900 000,00 €	M12 Natura 2000-DCE 100 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 50 000,00 €	M16 Coopération 7 680 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 40 700 000,00 €	M19 LEADER 21 820 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 6 500 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 3 021 137,00 €
M08 Sylviculture 6 950 000,00 €	

**Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

**Budget inscrit au PDR**

Ressources à définir au sein de la grande région

**Animation**

Conseil Régional

**Groupes d'action locale :**

- Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- Communauté de communes du Pays rethélois
- Ardennes Métropole
- PNR des Ardennes
- Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise
- Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne
- PETR de Brie et Champagne-Syndicat Mixte du Pays vitryat
- PETR du Pays de Langres
- Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
- Syndicat Mixte du Nord-Haute-Marne-PETR du Pays d'Othe (Othe-Armance)
- Communauté de communes du Barséquanais (Côte des Bar)
- PNR de la Forêt d'Orient

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 04/11/15) :

- échanger sur des projets, des expériences et des savoir-faire liés au programme de développement rural et produire des outils de capitalisation et de communication ;
- apporter un appui aux Groupes d'Actions Locales (GAL) du programme LEADER ;
- communiquer sur le programme de développement rural et sur les possibilités de financement offertes par celui-ci, auprès du plus large public possible, afin de faire émerger des projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes ;
- favoriser l'innovation par la mise en réseau des animateurs locaux et la mutualisation des expériences, notamment dans le cadre du réseau des GAL.

## Axes de travail du Réseau rural

Une démarche de construction d'un Réseau rural régional à l'échelle de la grande Région (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) est en cours. Ce RRR élargi établira ensuite ses axes de travail pour la programmation en cours en se basant sur les expériences acquises dans les trois anciennes Régions. L'animation des GAL et des territoires de projets fera partie des missions confiées au RRR. Il sera opérationnel dès 2017.

## Gouvernance du réseau

Une nouvelle gouvernance sera mise en oeuvre sur la base d'un partenariat élargi dont les instances prendront en compte l'ensemble des composantes de la ruralité.

### Personnes à contacter (équipe en constitution)

#### **Conseil régional**

- **Réseau rural** : Mme Nathalie ARNOLD, directrice adjointe de la Direction de l'Environnement et de l'aménagement ; [nathalie.arnold@region-alsace.eu](mailto:nathalie.arnold@region-alsace.eu), 03 88 15 69 12 et M. Fabien TASSAN, chef du service territoires et ruralités ; [fabien.tassan@alsacechampagneardennelorraine.eu](mailto:fabien.tassan@alsacechampagneardennelorraine.eu), 03 26 70 66 62
- **LEADER / PEI** : Mme Anne MONASSON ; [anne.monasson@region-alsace.eu](mailto:anne.monasson@region-alsace.eu), 03 88 15 66 46
- **Évaluation** : M. Cyril TIERCELET ; [ctiercelet@champagne-ardenne.fr](mailto:ctiercelet@champagne-ardenne.fr), 03 26 66 20 20

#### **DRAAF**

- Mme Alix BRUNEAU, Pôle Suivi des Programmations ; [alix.bruneau@agriculture.gouv.fr](mailto:alix.bruneau@agriculture.gouv.fr), 03 69 32 51 06

### Adresse postale du réseau

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement  
1, place Adrien Zeller, 67000 STRASBOURG

## Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

### PDR Lorraine


 Le Réseau rural  
en Lorraine

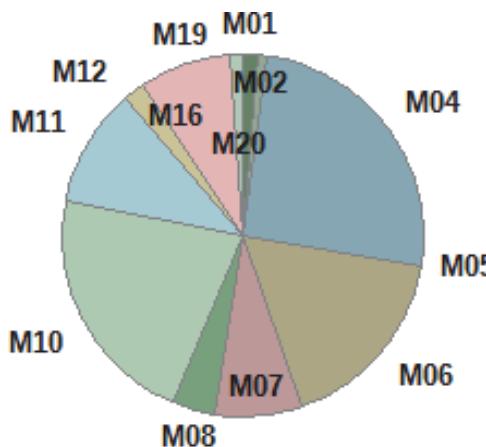


#### Stratégie régionale 2014-2020 du PDR

##### Principales politiques du FEADER (329 millions €) :

- renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires ruraux ;
- préserver les ressources naturelles ;
- développer les filières agricole, agroalimentaire et forêt-bois (60 000 emplois en Lorraine) ;
- soutenir le développement territorial intégré en zones rurales pour offrir des services aux habitants de tous les territoires.

##### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



**Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

##### Budget inscrit au PDR

Ressources à définir au sein de la grande région

##### Animation

Copilotage État - Région

##### Groupes d'action locale :

- Pays de l'Ouest des Vosges
- L'Ouest du Parc naturel régional de Lorraine
- Moselle Sud
- Pays Barrois
- Pays de la Déodatie
- Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- Pays du Lunéillois
- Pays de l'arrondissement de Sarreguemines
- Pays Terres de Lorraine
- Pays de Verdun
- Pays de Remiremont

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 3 000 029,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 47 200 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 1 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 23 340 000,00 €
M04 Investissements physiques 55 850 167,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 20 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 17 020,00 €	M16 Coopération 4 459 683,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 37 095 000,00 €	M19 LEADER 17 760 300,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 16 900 567,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 2 451 798,00 €
M08 Sylviculture 8 505 436,00 €	

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 24/11/2015) :

- poursuivre la démarche de mise en réseau dans les territoires ruraux de Lorraine ;
- garantir un « esprit réseau rural lorrain » neutre et ouvert, où les participants interviennent sur un pied d'égalité ;
- proposer des moments de rassemblement pour les membres des réseaux de Lorraine ;
- prospection sur les thèmes émergents nouveaux dans les territoires ruraux ;
- favoriser le développement des liens avec les habitants et l'identification de leurs besoins par les réseaux pouvant y répondre.

## Axes de travail du réseau rural

Une démarche de construction d'un Réseau rural régional à l'échelle de la grande Région (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) est en cours. Ce RRR élargi établira ensuite ses axes de travail pour la programmation en cours en se basant sur les expériences acquises dans les trois anciennes Régions. L'animation des GAL et des territoires de projets fera partie des missions confiées au RRR. Il sera opérationnel dès 2017.

## Gouvernance du réseau

Une nouvelle gouvernance sera mise en oeuvre sur la base d'un partenariat élargi dont les instances prendront en compte l'ensemble des composantes de la ruralité.

### Personnes à contacter (équipe en constitution)

#### **Conseil régional**

- **Réseau rural** : Mme Nathalie ARNOLD, directrice adjointe de la Direction de l'Environnement et de l'aménagement ; [nathalie.arnold@region-alsace.eu](mailto:nathalie.arnold@region-alsace.eu), 03 88 15 69 12 et M. Fabien TASSAN, chef du service territoires et ruralités ; [fabien.tassan@alsacechampagneardenne.lorraine.eu](mailto:fabien.tassan@alsacechampagneardenne.lorraine.eu), 03 26 70 66 62
- **LEADER / PEI** : Mme Anne MONASSON ; [anne.monasson@region-alsace.eu](mailto:anne.monasson@region-alsace.eu), 03 88 15 66 46
- **Évaluation** : M. Cyril TIERCELET ; [ctiercelet@champagne-ardenne.fr](mailto:ctiercelet@champagne-ardenne.fr), 03 26 66 20 20

#### **DRAAF**

- Mme Alix BRUNEAU, Pôle Suivi des Programmations ; [alix.bruneau@agriculture.gouv.fr](mailto:alix.bruneau@agriculture.gouv.fr), 03 69 32 51 06

### Adresse postale du réseau

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement  
1, place Adrien Zeller, 67000 STRASBOURG

## Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

### PDR Aquitaine

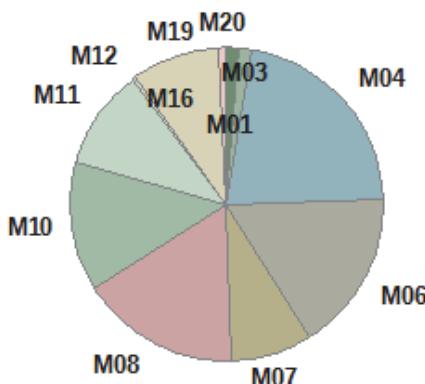


#### Stratégie régionale 2014-2020

##### Principales politiques du FEADER (595 millions €) :

- appui aux exploitations situées dans des zones à handicaps naturels ;
- installation et la transmission des exploitations ;
- environnement et l'agro-écologie ;
- compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises ;
- services de base à la population et le tourisme en milieu rural ;
- valorisation de la ressource forestière.

##### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 4 500 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 47 231 338,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 4 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 36 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 76 750 000,00 €	M12 Natura 2000-DCE 100 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 58 750 000,00 €	M16 Coopération 1 500 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 29 462 741,00 €	M19 LEADER 31 676 800,00 €
M08 Sylviculture 57 750 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 3 000 000,00 €

**Région** Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

**Budget inscrit au PDR**

Ressources à définir au sein de la grande région

**Animation**

À définir au sein de la grande région

**Groupes d'action locale :**

- Pays Adour-Landes-Océanes
- Pays d'Oloron - Haut Béarn
- Estuaire de la Gironde
- Pays des Landes de Gascogne
- Pays du Grand Bergeracois
- Pays du Périgord Noir
- Pays de la Vallée du Lot
- Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre
- Conseil des Élus de la Montagne Basque
- Pays Périgord Vert
- Pays Val-de-Garonne-Gascogne
- Pays Cœur Entre-Deux-Mer
- Pays d'Albret-Porte de Gascogne
- Pays Adour-Landes-Océanes

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 12/08/2015) :

- proposer une offre de formations destinée aux groupes d'action locale et une assistance technique pour la coopération inter-territoriale et transnationale ;
- mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ;
- proposer une offre de mises en réseau pour les conseillers et de services de soutien à l'innovation, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI.

## Axes de travail du Réseau rural

Ces axes seront définis au sein de la grande région.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural aquitain est en période de transition ; il sera prochainement réactivé au sein de la grande région.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : référent en cours de désignation au sein de la grande région
- **LEADER** : M. Julien GAURY, conseil régional ;  
[julien.gaury@auquitaine.fr](mailto:julien.gaury@auquitaine.fr), 05 57 57 86 85
- **PEI** : Mme Isabelle GARDIEN, conseil régional ;  
[isabelle.gardien@auquitaine.fr](mailto:isabelle.gardien@auquitaine.fr), 05 57 57 82 71
- **Évaluation** : Mme Ondine LAPOYADE-DESCHAMPS, conseil régional ;  
[ondine.lapoyade-deschamps@auquitaine.fr](mailto:ondine.lapoyade-deschamps@auquitaine.fr), 05 56 56 38 85

### Adresse postale du réseau

Hôtel de Région  
14 rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux Cedex

## Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

### PDR Limousin

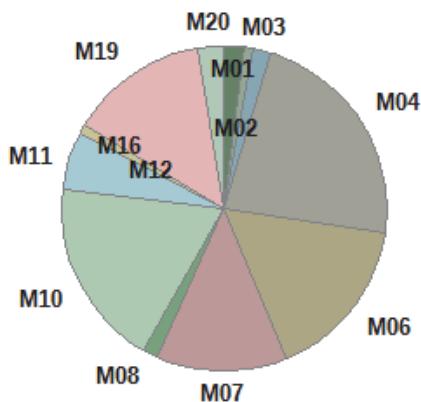


#### Stratégie régionale 2014-2020

**Principales politiques du FEADER (11,76 millions €) :**

- accès aux soins de premier secours ;
- efficacité énergétique ;
- développement numérique ;
- soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 4 625 812,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 41 684 778,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 1 932 336,00 €	M11 Agriculture biologique 13 030 428,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 3 863 105 €	M12 Natura 2000 – DCE 10 000,00 €
M04 Investissements physiques 50 649 877,00 €	M16 Coopération 1 956 240,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 36 531 516,00 €	M19 LEADER 30 700 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 28 993 635,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 6 000 000,00 €
M08 Sylviculture 3 497 953,00 €	

#### Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

##### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

##### Budget inscrit au PDR

Ressources à définir au sein de la grande région

##### Animation Région

##### Groupes d'action locale :

- Châtaigneraie Limousine
- Pays de Haute Corrèze Ventadour
- Pays de l'Aurence, de l'Occitane et des Monts d'Ambazac
- Pays Combraille en Marche
- Pays Territoire de Guéret
- Pays de la Vallée de la Dordogne Corrézienne
- Pays du Haut Limousin
- Sud Ouest Creuse Leader (SOCLe)
- Territoire Ouest Corrézien
- Pays de Tulle Vézère Monédières
- Pays Monts et Barrages

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 24/11/2015) :

- travailler autour de projets couvrant le programme de développement rural ;
- faciliter les échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural sur des projets, des expériences et des savoir-faire liés au développement rural ;
- proposer un appui technique et une mise en réseau aux Groupes d'Actions Locales ;
- proposer une offre de mises en réseau et de services de soutien à l'innovation.

## Axes de travail du Réseau rural

Les thématiques affichées sur le site Internet du réseau rural sont les suivantes :

- favoriser la mise en œuvre du programme FEADER ;
- améliorer la qualité des projets et leur valorisation ;
- apporter un appui aux territoires (notamment les GAL Leader) et aux porteurs de projets, par la capitalisation et la diffusion d'expériences ;
- décloisonner les relations entre les acteurs du monde rural et favoriser l'échange et la mise en réseau permettant de créer du lien entre acteurs.

## Gouvernance du réseau

L'animation du RRR est effectuée par la Région, en tant qu'autorité de gestion du PDRL. Les moyens humains prévus sont évalués à 1,5 équivalent temps plein et pourront évoluer au cours de la programmation en fonction des besoins identifiés et des moyens financiers disponibles.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Marine SIMONNET, conseil régional ; [m-simonnet@laregion-alpc.fr](mailto:m-simonnet@laregion-alpc.fr), 05 87 21 30 35
- **DRAAF / FEADER** : Service Régional de l'Economie Agricole (S.R.E.A) ; [srea.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:srea.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr), 05 56 00 42 00
- **LEADER** : Mme Marine SIMONNET, conseil régional ; [m-simonnet@laregion-alpc.fr](mailto:m-simonnet@laregion-alpc.fr), 05 87 21 30 35
- **PEI** : Mme Julia MANAQUIN, conseil régional ; [j.manaquin@laregion-alpc.fr](mailto:j.manaquin@laregion-alpc.fr), 05 87 21 20 17
- **Évaluation** : Mme Marie DARLET, conseil régional ; [m-darlet@laregion-alpc.fr](mailto:m-darlet@laregion-alpc.fr), 05 87 21 30 35

### Adresse postale du réseau

6 Boulevard Carnot, 23000 Guéret

## Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

### PDR Poitou-Charentes

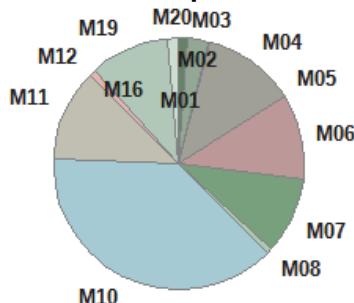


#### Stratégie régionale 2014-2020

**Principales politiques du FEADER (397,5 millions €) :**  
garantir un secteur primaire diversifié, compétitif

- économiquement et environnementalement et pourvoyeur d'emplois notamment pour le maintien de l'élevage ;
- assurer le renouvellement des générations en agriculture ;
- développer une agriculture et une sylviculture durables, économes en intrants et respectueuses des ressources ;
- valoriser les productions locales et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs et soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires ;
- maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 3 450 000,00 €	M08 Sylviculture 2 500 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 8 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 113 483 821,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 300 000,00 €	M11 Agriculture biologique 35 500 000,00 €
M04 Investissements physiques 35 650 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 10 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 50 000,00 €	M16 Coopération 2 400 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 33 100 000,00 €	M19 LEADER 30 780 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 29 300 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 4 142 959,00 €

<b>Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes</b>
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input type="checkbox"/> internalisée <input type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
Ressources à définir au sein de la grande région
<b>Animation</b>
Copilotage État – Région
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays Charente Limousine</li> <li>• Pays du Ruffécois</li> <li>• Pays Sud Charente</li> <li>• Angoumois</li> <li>• Pays Ouest Charente – Pays du Cognac</li> <li>• Pays Marennes Oléron</li> <li>• Pays de Saintonge Romane</li> <li>• CA de Rochefort Océan</li> <li>• CdC Haute Saintonge</li> <li>• Pays d'Aunis</li> <li>• CdC Vals de Saintonge</li> <li>• CA de Royan Atlantique</li> <li>• Pays Haut Poitou et Clain et CA du Pays Châtelleraudais</li> <li>• Pays Mellois</li> <li>• Association Nord Deux-Sèvres</li> <li>• Pays de Gâtine</li> <li>• Pays des six Vallées</li> <li>• Pays Montmorillonnais et Pays Vals de Gartempe et Creuse</li> <li>• Pays Civraisien</li> </ul>

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 22/09/2015) :

- travailler autour de projets couvrant tous les programmes de développement rural ;
- faciliter les échanges thématiques et analytiques entre acteurs du développement rural ;
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expérience destinées aux groupes d'action locale ;
- Proposer une offre de mises en réseau et de services de soutien à l'innovation.

## Gouvernance du réseau

L'instance de pilotage, présidée par l'Autorité de Gestion définit un plan d'actions et les missions du réseau autour de thématiques clefs pour le développement rural régional. Une instance d'animation est en contact avec l'ensemble des partenaires concernés par le développement rural.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Aurélie BERTRAND, conseil régional ;  
[a.bertrand@laregion-alpc.fr](mailto:a.bertrand@laregion-alpc.fr), 05 17 84 30 23
- **DRAAF / FEADER** : M. Denis BASSARGETTE, Unité Europe et territoires ; [denis.bassargette@agriculture.gouv.fr](mailto:denis.bassargette@agriculture.gouv.fr), 05 55 12 92 85
- **LEADER** : Mme Isabelle GEORGES, conseil régional ;  
[i.georges@laregion-alpc.fr](mailto:i.georges@laregion-alpc.fr), 05 17 84 30 23
- **PEI** : M. Xavier AUZURET, conseil régional ; [x.auzuret@laregion-alpc.fr](mailto:x.auzuret@laregion-alpc.fr), 05 49 55 82 72
- **Évaluation** : Mme Françoise PRIOU, conseil régional ;  
[f.priou@laregion-alpc.fr](mailto:f.priou@laregion-alpc.fr), 05 17 84 30 23

### Adresse postale du réseau

AG : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 Poitiers

## Région Auvergne-Rhône-Alpes

### PDR Auvergne

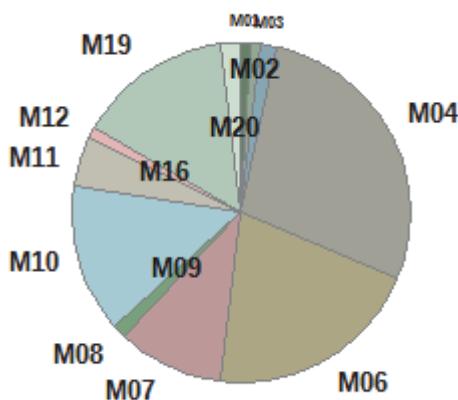


#### Stratégie régionale 2014-2020

Principales politiques du FEADER (1,2 milliards €) :

- amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole (82,5 millions €) ;
- amélioration de l'environnement et de l'espace rural (38,7 millions €) ;
- qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale (33,3 millions €) ;
- mise en oeuvre de l'approche LEADER (19,3 millions €).

#### Exemple de mesures financées par le FEADER



**Région** Auvergne Rhône Alpes

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

**Budget inscrit au PDR**  
478 800 €

**Animation**

Conseil Régional et DRAAF

**Groupes d'action locale :**

- Pays de la Jeune Loire et ses rivières
- Pays de Saint Flour Haute Auvergne
- Pays du Velay
- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- Pays d'Aurillac
- Volcans et EPCI associés
- Pays Vichy Auvergne
- Pays d'Issoire-Val-d'Allier Sud
- Pays de Lafayette
- Territoire de projet en Sologne et Bocage Bourbonnais
- Livradois-Forez
- Pays des Combrailles
- Pays du Grand Clermont

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 28/07/2015) :

- Innovation en milieu rural ;
- Solidarités dans les territoires ruraux ;
- Agriculture et développement rural, agroécologie.

## Axes de travail du Réseau rural

Les axes suivants ont été évoqués lors de l'assemblée générale du réseau en novembre 2014 :

- Animer les groupes de travail thématiques pour favoriser l'émergence de projet innovant ;
- Favoriser la mobilisation du FEADER en Auvergne et la valorisation des actions de développement rural menées ;
- Etre un appui technique LEADER (coopération, évaluation...).

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural Auvergne est copiloté par le Conseil régional et la DRAAF. Le comité de pilotage est composé de trois collèges : les territoires, les chambres consulaires et les acteurs socio-économiques.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Marianne BRUN, conseil régional ;  
[marianne.brun@auvergnerhonealpes.eu](mailto:marianne.brun@auvergnerhonealpes.eu), 04 73 31 84 17
- **FEADER / LEADER** : Mme Marie-Pierre PIEL, conseil régional ;  
[feader.auvergne@auvergnerhonealpes.eu](mailto:feader.auvergne@auvergnerhonealpes.eu), 04 73 31 93 25
- **PEI** : Mme Pascal BION, conseil régional ;  
[pascale.bion@auvergnerhonealpes.eu](mailto:pascale.bion@auvergnerhonealpes.eu), 04 73 31 84 48
- **Évaluation** : Mme Armelle Bonnet, conseil régional ;  
[abonnet@rhonealpes.fr](mailto:abonnet@rhonealpes.fr), 04 26 73 63 90

### Adresse postale du réseau

Conseil régional  
13 Avenue de Fontmaure, 63400 Chamalières

## Région Auvergne-Rhône-Alpes

### PDR Rhône-Alpes



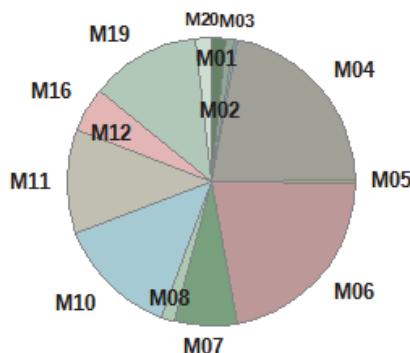
#### Stratégie régionale 2014-2020

##### Principales politiques du FEADER (1,05 milliards €) :

Un effort particulier est fait par la région concernant la mesure 19 (LEADER) autour de cinq axes :

- changement de pratiques ;
- préservation et valorisation des ressources ;
- territorialisation des économies rurales ;
- vitalité sociale des territoires ruraux ;
- adaptation au changement climatique ;
- stratégie alimentaire durable territoriale.

##### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



<b>Région</b> Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input type="checkbox"/> internalisée <input checked="" type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b> 400 000 €
<b>Animation</b> Cap Rural et Région
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Belledonne</li> <li>• Parc naturel régional du Pilat</li> <li>• Les Monts du Lyonnais</li> <li>• Diois</li> <li>• Parc naturel régional des Monts d'Ardèche</li> <li>• Voironnais</li> <li>• Loire Forez</li> <li>• Le Beaujolais Vert</li> <li>• Le Chablais</li> <li>• Calades et Senteurs</li> <li>• Pays du Bugey</li> <li>• Une Autre Provence</li> <li>• Parc naturel régional du Massif des Bauges</li> <li>• Chartreuse et avant pays Savoyard</li> <li>• Vercors Trièves</li> <li>• Les 3 sources</li> <li>• Bassin de Bourg-en-Bresse</li> </ul>

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Le Réseau rural en Rhône-Alpes se compose de trois axes avec des organisations distinctes :

- la professionnalisation des acteurs ;
- évaluation-communication ;
- développement rural recherche et innovation en agriculture.

## Axes de travail du réseau rural (partie développement rural)

- l'organisation des échanges entre les acteurs du développement rural pour favoriser leur décloisonnement et la production collective d'outils et de méthodes et de la prospective ;
- l'impulsion et l'accompagnement à l'innovation et à la réflexion prospective ou méthodologique, notamment issues des territoires organisés ;
- l'apport d'un soutien thématique et méthodologique spécifique aux GAL Leader ;
- la formation et l'animation du réseau des territoires de projet afin d'apporter un appui méthodologique et/ou thématique dans la mise en œuvre de leur stratégie ;
- la contribution au programme national du Réseau rural et au Réseau rural européen dans le champ de l'accompagnement des acteurs du monde rural dans les territoires ;
- l'établissement d'une évaluation du programme d'actions proposé.

## Gouvernance du réseau rural (partie développement rural)

La gouvernance est assurée par une commission d'une quinzaine de personnes pour assurer un fonctionnement opérationnel et la représentativité de la diversité des publics (collectivités, associations, PNR). Elle est coprésidée par le conseiller régional président du conseil d'administration de l'EPLEFPA Le Valentin et par son directeur et est composée :

- d'acteurs de terrain des territoires de Rhône-Alpes : élus, directeurs, agents de développement ;
- d'experts en ingénierie et développement local/rural : universitaires et praticiens ;
- de financeurs : la Région-DADR, l'Etat (DRAAF, DIRECCTE).

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : M. Patrick GRIMAUT, Cap Rural ; [reseaux.emergence@caprural.fr](mailto:reseaux.emergence@caprural.fr), 04 75 82 90 49 / 06 12 06 74 23
- **DRAAF / FEADER** : Mme Cécile GUILLOU ; [cecile.guillon@agriculture.gouv.fr](mailto:cecile.guillon@agriculture.gouv.fr), 04 78 63 13 15
- **LEADER** : Mme Flore BLONDEAU, conseil régional ; [fblondeau@rhonealpes.fr](mailto:fblondeau@rhonealpes.fr), 04 26 73 63 81
- **PEI** : Mme Cécile PAYEN, conseil régional ; [cpayen@rhonealpes.fr](mailto:cpayen@rhonealpes.fr), 04 26 73 40 00
- **Évaluation** : Mme Armelle Bonnet, conseil régional ; [abonnet@rhonealpes.fr](mailto:abonnet@rhonealpes.fr), 04 26 73 63 90

### Adresse postale du réseau

Cap Rural  
200 Avenue de la Clairette  
26150 DIE

## Région Bourgogne-Franche-Comté

### PDR Bourgogne

#### Réseau rural régional de Bourgogne

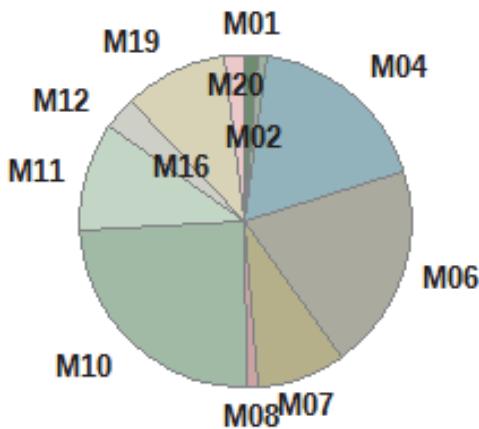
#### Stratégie régionale

**Principales politiques du FEADER (553 millions €) :**

- agriculture, la forêt et l'agroalimentaire ;
- territoires ruraux ;
- transversalité.

Ces trois thématiques intègrent des objectifs socio-économiques et environnementaux visant la préservation de la biodiversité, la restauration des milieux naturels, l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre le changement climatique. Dans un souci de cohérence, la stratégie privilégie les démarches intégrées qui s'inscrivent dans un véritable projet économique et environnemental.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



**Région Bourgogne – Franche - Comté**

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

**Budget inscrit au PDR**

400 000 €

**Assemblée générale et animateur**

Copilotage DRAAF / Région

**Groupes d'action locale :**

- Pays de l'Auxois
- Pays Avallonnais
- Pays Beaunois
- Pays Bourgogne nivernaise
- Pays de la Bresse Bourguignonne
- Communauté Urbaine Creusot Monceau
- Pays du Chalonnais
- Pays du Charolais
- Pays du Châtillonnais
- Gal du Morvan
- Pays Nevers sud nivernais
- Pays de la Puisaye Forterre
- Pays Seine et Tille
- Pays Sud Bourgogne

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 3 538 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 71 362 847,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 2 800 000,00 €	M11 Agriculture biologique 30 900 000,00 €
M04 Investissements physiques 53 130 000,00 €	M12 Natura 2000-DCE 60 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 58 670 000,00 €	M16 Coopération 9 527 200,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 25 398 800,00 €	M19 LEADER 29 320 000,00 €
M08 Sylviculture 3 350 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 6 000 000,00 €

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 28/01/2016) :

- la transition énergétique : renforcer les dispositifs régionaux (AMI, TEPOS, volet « transition » des contrats de pays) ;
- accueil et maintien des activités et des populations : actions de sensibilisation aux enjeux démographiques, formations actions pour construire des politiques locales d'accueil ;
- formations méthodologiques destinées aux acteurs travaillant sur des projets de développement rural ;
- appui aux groupes d'action locale, notamment les animateurs et gestionnaires ;
- alimentation de qualité et circuits courts de proximité ;
- filière forêt-bois.

## Axes de travail du réseau rural

Priorités :

- accueil et attractivité ;
- transition énergétique, coopération ;
- agro-écologie, forêt bois ;
- circuits courts ;
- appui aux GAL, formations des acteurs.

## Gouvernance du réseau

Le RRRB est co-piloté et co-animé par la Région BFC et l'Etat déconcentré. Les instances de gouvernance des deux réseaux ont vocation à fusionner à l'horizon fin 2016 et leur programme d'action à devenir commun.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : M. Anthony AUMAND, Conseil régional ;  
[anthony.aumand@bourgognefranche.comte.fr](mailto:anthony.aumand@bourgognefranche.comte.fr), 03 80 44 37 23
- **DRAAF / FEADER** : M. Paul-André MESTRE ;  
[paul-andre.mestre@agriculture.gouv.fr](mailto:paul-andre.mestre@agriculture.gouv.fr), 03 81 47 75 66
- **LEADER** : Mme Nathalie LAFARGE, Conseil régional ;  
[nathalie.lafarge@bourgognefranche.comte.fagne.fr](mailto:nathalie.lafarge@bourgognefranche.comte.fagne.fr), 03 80 44 40 12
- **PEI** : Mme Rokaya TOUBALE, Conseil régional ;  
[rokaya.toubale@bourgognefranche.comte.fr](mailto:rokaya.toubale@bourgognefranche.comte.fr), 03 80 44 40 10
- **Évaluation** : M. Mathieu FRITZ ;  
[mathieu.fritz@bourgognefranche.comte.fr](mailto:mathieu.fritz@bourgognefranche.comte.fr), 03 80 44 40 68

### Adresse postale du réseau

17 boulevard de la Trémouille  
CS 23502 DIJON

## Région Bourgogne-Franche-Comté

### PDR Franche-Comté

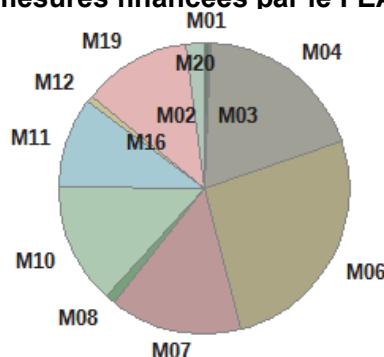


#### Stratégie régionale 2014-2020

##### Principales politiques du FEADER (444 millions €) :

- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
- améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture ;
- promouvoir l'inclusion sociale et le développement économique ;
- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
- encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

##### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 1 200 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 27 551 771,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 100 000,00 €	M11 Agriculture biologique 20 324 648,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 126 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 144 362,00 €
M04 Investissements physiques 38 733 666,00 €	M16 Coopération 1 350 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 53 600 000,00 €	M19 LEADER 24 398 815,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 29 976 498,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 4 334 476,00 €
M08 Sylviculture 2 130 000,00 €	

#### Région Bourgogne-Franche-Comté

#### Structure du Réseau rural

- internalisée  
 externalisée

#### Budget inscrit au PDR

556 000 €

#### Animation

Conseil Régional et DRAAF

#### Groupes d'action locale :

- Parc naturel régional du Haut-Jura
- Pays du Doubs Central
- Pays Vesoul Val de Saône
- Pays de la Haute Vallée de l'Ain
- Pays Loue-Lison
- Pays des Vosges Comtoises
- Pays des 7 Rivières
- Pays du Revermont
- Pays Lédonien

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 22/09/2015) :

- échanger sur des projets, des expériences et des savoir-faire liés au programme de développement rural et produire des outils de capitalisation et de communication ;
- apporter un appui technique aux Groupes d'Actions Locales (GAL) chargés de la mise en œuvre du programme Leader. Cet objectif sera également élargi à tous les territoires ruraux organisés pour la mise en oeuvre de leur stratégie locale de développement mais non retenus dans le cadre de LEADER ;
- communiquer sur le programme de développement rural et sur les possibilités de financement offertes par celui-ci, afin de faire émerger des projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes.

## Axes de travail du Réseau rural

Pour la programmation 2014-2020, le réseau souhaite développer les actions suivantes :

- décloisonner les relations entre acteurs du monde rural ;
- faciliter la conception intégrée des projets de développement rural ;
- améliorer la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation ;
- accompagner les Groupes d'Action Locale Leader par un appui à la coopération.

## Gouvernance du réseau

Le RRRB est co-piloté et co-animé par la Région BFC et l'Etat déconcentré. Les instances de gouvernance des deux réseaux ont vocation à fusionner à l'horizon fin 2016 et leur programme d'action à devenir commun.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Alice BERTHET, conseil régional ; [alice.berthet@bourgognefranche-comte.fr](mailto:alice.berthet@bourgognefranche-comte.fr), 03 81 61 64 83
- **DRAAF / FEADER** : M. Paul-André MESTRE ; [paul-andre.mestre@agriculture.gouv.fr](mailto:paul-andre.mestre@agriculture.gouv.fr), 03 81 47 75 66
- **LEADER** : M. Cédric SIRIN, conseil régional ; [cedric.sirin@bourgognefranche-comte.fr](mailto:cedric.sirin@bourgognefranche-comte.fr) 03 63 64 21 33
- **PEI** : Mme Aline HUMBERT, conseil régional ; [aline.humbert@bourgognefranche-comte.fr](mailto:aline.humbert@bourgognefranche-comte.fr), 03 81 61 64 93
- **Évaluation** : Mme Delphine SERRA, conseil régional [delphine.serra@bourgognefranche-comte.fr](mailto:delphine.serra@bourgognefranche-comte.fr), 03 81 61 62 82

### Adresse du réseau

Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté  
4 square Castan – CS 51857  
25031 Besançon Cedex

# Région Bretagne

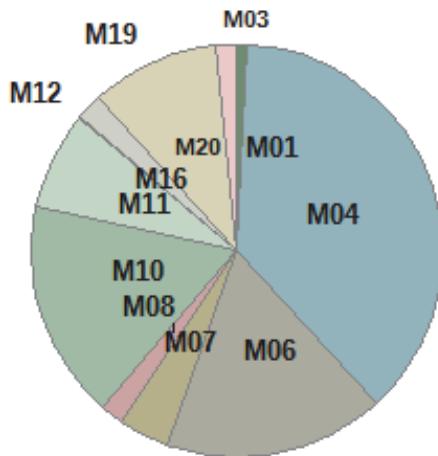


## Stratégie régionale 2014-2020

### Principales politiques du FEADER (368 millions €) :

- relever le défi du renouvellement des générations ;
- moderniser les outils de production agricole ;
- agroalimentaire et forestière, renforcer l'autonomie des filières de production ;
- promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations ;
- développer les territoires ruraux ;
- renforcer l'innovation, la formation et la diffusion.

### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



### Région Bretagne

#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée en partie

#### Budget inscrit au PDR

400 000 € pour 2017-2020

#### Animation

Copilotage État - Région

#### Groupes d'action locale :

- Pays d'Auray
- Pays de Brest
- Pays de Brocéliande
- Pays du Centre Bretagne
- Pays du Centre ouest Bretagne
- Pays de Cornouaille
- Pays de Dinan
- Pays de Fougères
- Pays de Guingamp
- Pays de Lorient
- Pays de Morlaix
- Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne
- Pays de Pontivy
- Pays de Redon-Bretagne Sud
- Pays de Rennes
- Pays de Saint-Brieuc
- Pays de Saint-Malo
- Pays du Trégor Goëlo
- Pays des Vallons de Vilaine
- Pays de Vannes
- Pays de Vitré-Porte de Bretagne

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 12/08/2015) :

- professionnalisation des acteurs ;
- interconnaissance ;
- échange de pratiques/ capitalisation ;
- coopération interterritoriale, interrégionale, internationale ;
- leader.

## Axes de travail du Réseau rural

À l'occasion du bilan de la programmation 2007-2013, le Réseau rural de Bretagne a identifié les axes de travail suivants :

- développer une vision du futur du monde rural pour accompagner les transitions en cours ;
- imaginer des formes d'animations nouvelles et plus participatives ;
- mobiliser les jeunes au sein du Réseau rural régional breton.

## Gouvernance du réseau

Le réseau est doté d'une commission de pilotage d'une vingtaine de membres qui représente la diversité des acteurs régionaux : agricoles, agroalimentaires, forestiers, autres acteurs économiques, recherche et enseignement, associations de développement local, environnementales, territoriales. Celle-ci se réunira au moins deux fois par an. Elle se verra confier le choix des thèmes et des modalités de travail du réseau, en s'attachant à choisir des sujets de développement rural qui touchent au moins deux types d'acteurs.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Marianne PABOEUF, Conseil régional ; [marianne.paboeuf@bretagne.bzh](mailto:marianne.paboeuf@bretagne.bzh), 02 22 93 98 81
- **Autorité de gestion FEADER**, Conseil régional : Mme Anne-Violaine TROCMÉ ; [anne-violaine.trocme@bretagne.bzh](mailto:anne-violaine.trocme@bretagne.bzh), 02 90 09 17 13
- **LEADER** : Mme Céline Duhamel, conseil régional ; [celine.duhamel@bretagne.bzh](mailto:celine.duhamel@bretagne.bzh), 02 99 27 10 99
- **PEI** : Mme Catherine LE ROELLEC, conseil régional ; [catherine.lerohellec@bretagne.bzh](mailto:catherine.lerohellec@bretagne.bzh), 02 99 27 14 98
- **Évaluation** : Mme Marie-Noëlle LE KERVERN, conseil régional ; [marie-noelle.le-kervern@bretagne.bzh](mailto:marie-noelle.le-kervern@bretagne.bzh), 02 99 27 10 07

### Adresse postale du réseau

Conseil régional de Bretagne  
DIRAM/SDEVE  
283 avenue du général Patton - CS 21101  
35711 Rennes Cedex 7

# Région Centre-Val de Loire

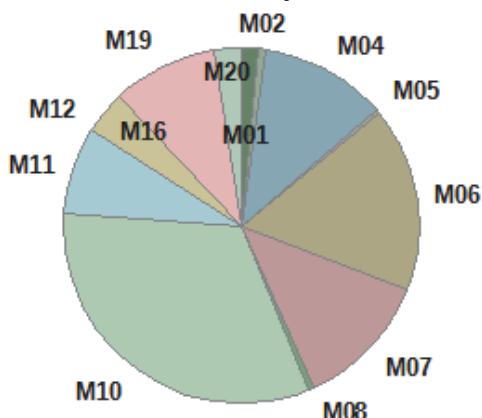


## Stratégie régionale 2014-2020

Principales politiques du FEADER (345,9 millions €) :

- restaurer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture ;
- améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous types d'agriculture ;
- promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique ;
- soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 4 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 79 669 355,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 1 300 000,00 €	M11 Agriculture biologique 20 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 28 800 000,00 €	M12 Natura 2000-DCE 100 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 1 000 000,00 €	M16 Coopération 9 603 921,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 41 200 000,00 €	M19 LEADER 23 657 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 31 000 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 6 000 000,00 €
M08 Sylviculture 1 500 000,00 €	

### Région Centre-Val-de-Loire

#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

#### Budget inscrit au PDR

Budget à définir

#### Animation

Internalisée Région

#### Groupes d'action locale :

- GAL de Bourges
- GAL de Vierzon
- GAL du Berry Saint Amandois
- GAL Berry Val de Loire
- GAL Beauce-Dunois
- GAL Agglo de Dreux
- GAL du Perche
- GAL PNR Brenne
- GAL Castelroussin
- GAL Châtre en Berry
- GAL Val de Creuse Val d'Anglin
- GAL Loire Nature
- GAL Loire Touraine
- GAL Indre et Cher
- GAL Chinonais
- GAL Touraine Côté Sud
- GAL Val de Loire Chambord
- GAL de la Grande Sologne
- GAL Vendômois
- GAL Vallée du Cher et du Romorantinais
- GAL Loire-Beauce
- GAL Forêt d'Orléans-Loire- Sologne
- GAL Pithiverais et Gâtinais

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées lors de la réunion d'installation du 17 mai 2016 :

- une participation aux réunions du Réseau Rural National et un rapprochement avec les têtes de réseau nationales, comme Leader France, pour définir les complémentarités et les synergies à développer au niveau régional ;
- un bilan des actions menées par le Réseau Rural Régional sur 2007 / 2013 ;
- une mise en perspective des réseaux existants en région ou instances de partage d'expériences (Réseau Régional Territoires Durables par exemple) pour éviter les doublons ;
- un recensement, sous forme de questionnaire en lignes des attentes des acteurs ruraux du territoire en matière d'animation et de mise en réseau ;
- une analyse comparative des actions de préfiguration des réseaux ruraux engagées dans les autres régions françaises ;
- une analyse d'opportunité sur une potentielle articulation avec le Réseau Urbain National et sa déclinaison au niveau régional ;
- un accompagnement auprès des Groupes d'Action Locale Leader pour les aider à finaliser les conventions et leur permettre d'engager les premières programmations de leurs dotations FEADER Leader.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau Rural en région Centre est piloté par le Conseil régional :

- son assemblée plénière est constituée des membres du comité de suivi régional du FEADER ;
- installation du réseau lors de la réunion du comité de suivi du 17 mai 2016.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : M. Frédéric BUXERAUD, conseil régional ;  
[frederic.buxeraud@regioncentre.fr](mailto:frederic.buxeraud@regioncentre.fr), 02 38 70 25 29

### Adresse postale du Réseau rural

Conseil régional Centre-Val de Loire  
Direction Europe, International et Numérique  
9 rue St Pierre Lentin  
CS 94117 - 45041 ORLÉANS Cedex 1

## Région Corse



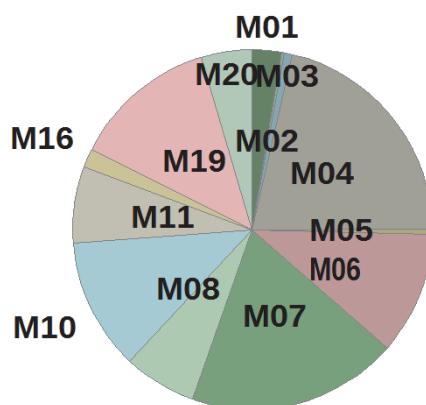
### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (214 millions €) :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ;
- préserver un espace agricole et forestier varié, de qualité et équilibré entre les activités humaines et la préservation de ses ressources naturelles ;
- maintenir et développer l'attractivité économique des territoires ruraux ;
- mettre en œuvre l'approche Leader qui tend à valoriser et améliorer la gouvernance locale.



#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



Région Corse
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input type="checkbox"/> internalisée <input checked="" type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
190 000€
<b>Animation</b>
Conseil Régional
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays de Balagne</li> <li>• Centre Corse</li> <li>• Sud Corse</li> <li>• Una Terra dui Mari</li> <li>• Corse Orientale</li> <li>• Pays ajaccien</li> <li>• Castagniccia Mare e Monti</li> <li>• Taravo</li> </ul>

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 1 700 000,00 €	M08 Sylviculture 4 260 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 170 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 7 753 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 480 000,00 €	M11 Agriculture biologique 4 490 000,25 €
M04 Investissements physiques 13 957 500,00 €	M16 Coopération 1 100 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 300 000,00 €	M19 LEADER 8 524 500,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 7 200 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 2 999 583,50 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 12 400 000,00 €	

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 06/10/2015) :

- professionnaliser les acteurs du monde rural ainsi que les groupes d'action locale (GAL) LEADER, pour une conduite plus efficace de leurs programmes et des opérations de développement ;
- renforcer l'ingénierie locale : articuler les démarches de développement territorial (DLAL, ITI...), PO régionaux et interrégionaux (massifs), programmes de coopération : favoriser et améliorer la connaissance des dynamiques de projet en vue d'un accroissement des moyens et des leviers ;
- favoriser les coopérations entre territoires ;
- développer et accélérer les échanges entre acteurs et réseaux déjà existants du monde rural et à favoriser la mobilisation et le décloisonnement de nouveaux acteurs ;
- valoriser et partager les expériences et les savoir-faire, l'analyse de pratiques, en particulier en lien avec les problématiques des territoires et des démarches LEADER.

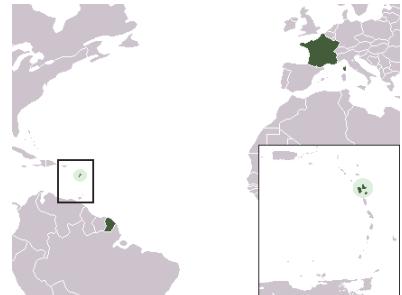
## Gouvernance du réseau

Une cellule d'animation est confiée à un prestataire de service contracté par appel d'offres  
Un comité de pilotage réunit la collectivité territoriale et les services de l'Etat.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Gabrielle LUCCIONI, Collectivité Territoriale de Corse ; [gabrielle.luccioni@ct-corse.fr](mailto:gabrielle.luccioni@ct-corse.fr), 04 95 51 66 12 **ou** Mme Emmanuelle PARRILLA, Collectivité Territoriale de Corse; [emmanuelle.parrilla@ct-corse.fr](mailto:emmanuelle.parrilla@ct-corse.fr), 04 95 51 64 25
- **LEADER** : M. Jean-Michel GAMBINI, collectivité territoriale de Corse ; [dirdevloc@ct-corse.fr](mailto:dirdevloc@ct-corse.fr), 04 95 51 66 58
- **PEI** : Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Office du développement agricole
- **Évaluation** : M. Antoine GIACOBBI, [antoine.giacobbi@ct-corse.fr](mailto:antoine.giacobbi@ct-corse.fr), Collectivité Territoriale de Corse, 04 95 30 95 47 **et** rural de corse ; [marie-pierre.bianchini@odarc.fr](mailto:marie-pierre.bianchini@odarc.fr), 04 95 30 95 23

# Collectivité territoriale de Guadeloupe

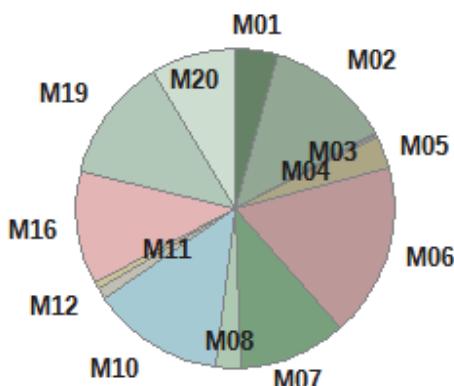


## Stratégie régionale 2014-2020

### Principales politiques du FEADER (171 millions €) :

- favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture ;
- augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale ;
- soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO<sub>2</sub> par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques.

### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 3 149 818,00 €	M08 Sylviculture 1 880 338,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 9 369 240,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 10 020 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 248 760,00 €	M11 Agriculture biologique 800 000,00 €
M04 Investissements physiques 95 389,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 450 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 2 500 000,00 €	M16 Coopération 8 500 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 13 000 000,00 €	M19 LEADER 9 255 086,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 8 030 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 6 432 576,00 €

### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

### Budget inscrit au PDR

500 000 €

### Animation

Conseil Régional, conseil général et préfet

### Groupes d'action locale :

- Orient Guadeloupe
- Nord Grande-Terre
- Marie-Galante
- Côte sous le vent
- Sud Basse-Terre
- Nord Basse-Terre

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 20/11/2015) :

- facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, de la mise en commun et de la diffusion des données recueillies ;
- mise en réseau destinée aux groupes d'action locale, en particulier l'assistance technique pour la coopération interterritoriale et transnationale, les mesures en faveur de la coopération entre les groupes d'action locale, et la recherche de partenaires pour les groupes opérationnels PEI ;
- mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation.

## Axes de travail du Réseau rural

Le Réseau souhaite développer les actions suivantes :

- les circuits courts de commercialisation dans le contexte guadeloupéen ;
- offre de mise en réseau pour les conseillers et service de soutien à l'innovation ;
- l'ingénierie financière pour les microactivités en milieu rural.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural est co-piloté par le Président du Conseil Régional, la Présidente du Conseil Général et le Préfet.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Marie-Ange JETIL, conseil régional ; [marie-ange.jetil@cr-guadeloupe.fr](mailto:marie-ange.jetil@cr-guadeloupe.fr), 05 90 80 40 54
- **DAAF / FEADER** : Mme Karen HELOUET ; [karen.helouet@agriculture.gouv.fr](mailto:karen.helouet@agriculture.gouv.fr), 05 90 99 09 44
- **LEADER** : M. Eddy BROQUIN, conseil régional ; [eddy.broquin@cr-guadeloupe.fr](mailto:eddy.broquin@cr-guadeloupe.fr), 05 90 80 42 37
- **PEI** : Mme Nadia FAROUIL, conseil régional ; [nadia.farouil@cr-guadeloupe.fr](mailto:nadia.farouil@cr-guadeloupe.fr), 05 90 80 40 40
- **Evaluation** : Mme Roselyne VINGLASSALON, DAAF ; [selyne.vinglassalon@agriculture.gouv.fr](mailto:selyne.vinglassalon@agriculture.gouv.fr), 05 90 99 09 24
- **Communication** : Mme Karen HELOUET, conseil régional ; [karen.helouet@cr-guadeloupe.fr](mailto:karen.helouet@cr-guadeloupe.fr), 05 90 99 28 26

### Adresse du Réseau rural

Région Guadeloupe, Avenue Paul Lacavé - 97100 Basse-Terre

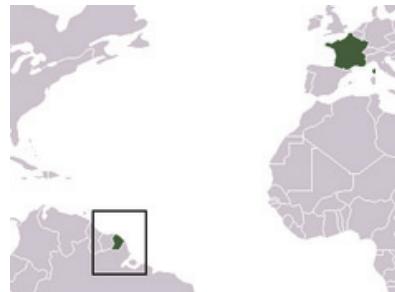
## Collectivité territoriale de Guyane



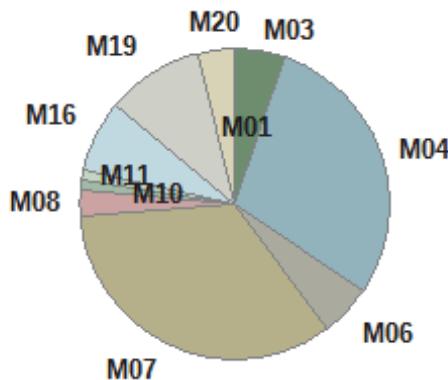
### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (112 millions €) :

- expérimentations, adaptation des pratiques et construction de savoirs et savoirs-faire en agriculture, notamment menés dans la cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ;
- le développement local de certaines transformations (à visée alimentaire ou non alimentaire) et des infrastructures permettant l'accès au marché ;
- la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) incitant à la séquestration de carbone dans les prairies.



#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 5 520 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 1 140 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 90 000,00 €	M11 Agriculture biologique 1 059 000,00 €
M04 Investissements physiques 30 681 000,00 €	M16 Coopération 7 830 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 5 920 000,00 €	M19 LEADER 10 670 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 35 770 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 4 139 919,00 €
M08 Sylviculture 3 000 000,00 €	

#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

#### Budget inscrit au PDR

Non précisé – 1 ETP dédié

#### Animation

Copilotage État - Région

#### Groupes d'action locale :

- Nord Ouest Guyanais
- Est Guyanais
- Savanes
- Sud Guyane (Parc Amazonien de la Guyane)
- Centre littoral

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté puis modifié le 16/02/2016) :

- les activités concernant les exemples de projets couvrant toutes les priorités du programme de développement rural de Guyane ;
- les activités concernant la facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural ;
- les activités concernant l'offre de formations et de mise en réseau destinées aux groupes ;
- d'action locale et en particulier l'assistance technique pour la coopération ;
- les activités concernant l'offre de mise en réseau pour les conseillers et de services de soutien à l'innovation.

## Gouvernance du réseau

La cellule d'animation du RRR est intégrée à l'administration régionale. Son rôle est d'organiser le Réseau rural Guyane comme un espace de réflexion et de partage d'expériences ouvert aux acteurs oeuvrant pour le développement rural. Elle contribue à la qualité et à la valorisation des projets mis en oeuvre via notamment l'organisation de groupes de travail régionaux, d'ateliers ou encore par des visites de projets. Le comité de pilotage du réseau et de suivi du PDR sont confondus.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Maïta BERTON, collectivité territoriale de Guyane ; [maita.berton@ctguyane.fr](mailto:maita.berton@ctguyane.fr), 05 94 27 58 08
- **LEADER** : Mme Christelle DELGRANGE, collectivité territoriale de Guyane ; [christelle.delgrange@ctguyane.fr](mailto:christelle.delgrange@ctguyane.fr), 05 94 27 59 77

### Adresse postale du réseau

Hôtel de la CTG  
Carrefour de Suzini  
4179 route de Montabo - 97300 CAYENNE

## Région Île-de-France



**p**

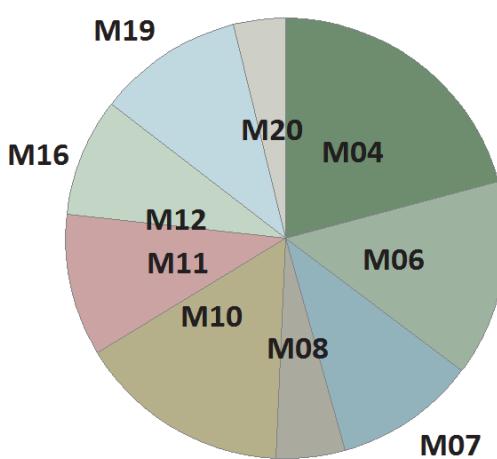
### Stratégie régionale 2014-2020

Principales politiques du FEADER (57.6 millions €) :

- améliorer la robustesse des exploitations en favorisant leur modernisation et la diversification des productions ;
- stimuler l'installation et le renouvellement des générations en agriculture ;
- Préserver et reconquérir les ressources naturelles en ciblant l'eau, la biodiversité et le changement climatique ;
- Préserver et valoriser les espaces agricoles et développer les espaces ruraux par des stratégies locales de développement.



Exemple de mesures financées par le FEADER :



#### Région Île-de-France

#### Structure du réseau rural

- externalisée
- internalisée

#### Budget inscrit au PDR

800 000 €

#### Animation

Co-pilotage État – Région  
Prestataire à sélectionner

#### Groupes d'action locale :

- Seine-Aval ;
- Gâtinais français ;
- Terres de Brie ;
- Sud Seine-et-Marne ;
- Plateau de Saclay.

M04 Investissements physiques 12 000 000,00 €	M11 Agriculture biologique 6 000 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 8 300 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 20 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 6 000 000,00 €	M16 Coopération 5 000 000,00 €
M08 Sylviculture 2 900 000,00 €	M19 LEADER 6 200 000,00 €
M10 Agroenvironnement – Climat 9 000 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 2 185 937,00 €

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 12/08/2015) :

- Capitalisation et information sur les différents fonds européens et sur le développement rural ;
- Communication sur les projets et l'échange de bonnes pratiques ;
- Soutien spécifique à LEADER.

## Axes de travail du réseau rural

Les thématiques affichées sur le site internet du réseau rural sont les suivantes :

- Soutien dans le cadre de l'acquisition de compétences, l'animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement ;
- Mise en œuvre du programme LEADER ;
- Conduite d'études spécifiques sur certaines mesures (mise en œuvre des MAE-C...).

## Gouvernance du réseau

Le réseau rural régional dispose d'un mode de fonctionnement à caractère opérationnel, intégré aux instances régionales de pilotage du programme (comité de suivi régional notamment). Trois niveaux de gouvernance sont identifiés : une cellule d'animation, une instance de pilotage opérationnelle et une instance élargie.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : M. Jérémy LE RAY, conseil régional ; [jeremy.le-ray@iledefrance.fr](mailto:jeremy.le-ray@iledefrance.fr), 01.53.85.78.68 ou Mme Émilie CHANTRE : [emilia.chantre@iledefrance.fr](mailto:emilia.chantre@iledefrance.fr), 01.53.85.70.86
- **DRIAAF** : M. Antoine MENET : [antoine.menet@agriculture.gouv.fr](mailto:antoine.menet@agriculture.gouv.fr), 01.41.24.17.90 ou M. Michel ALDEBERT : [michel.aldebert@agriculture.gouv.fr](mailto:michel.aldebert@agriculture.gouv.fr), 01.41.24.17.22
- **LEADER** : Mme LUCIE PACQUET, conseil régional ; [lucie.pacquet@iledefrance.fr](mailto:lucie.pacquet@iledefrance.fr), 01.53.85.71.48
- **PEI** : Mme Sibylle PARANT, conseil régional ; [sibylle.parant@iledefrance.fr](mailto:sibylle.parant@iledefrance.fr), 01.53.85.74.79

### Adresse postale du réseau

Le prestataire externe prenant en charge le réseau rural est en cours de sélection pour la période de programmation 2014-2020. En attendant, merci d'adresser l'ensemble des courriers à cette adresse :

Conseil régional d'Île-de-France  
À l'attention de M. Jérémy LE RAY

Service agriculture, Direction de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie  
Unité Aménagement durable  
35 boulevard des Invalides, 75007 Paris

# Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

## PDR Languedoc-Roussillon

**LANGUEDOC ROUSSILLON**  
**LA RÉGION**    **MIDI PYRÉNÉES**

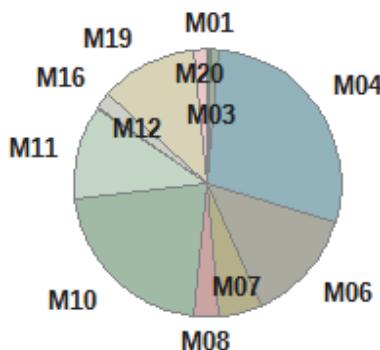


### Stratégie régionale 2014-2020

**Principales politiques du FEADER (597 millions €) :**

- transfert de connaissances et l'innovation dans les zones rurales ;
- viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture et promotion des technologies innovantes et de la gestion durable des forêts ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire ;
- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



### Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

#### Budget inscrit au PDR

À définir au sein de la grande région

#### Animation

À définir au sein de la grande région

#### Groupes d'action locale :

- Causses & Cévennes
- Cévennes
- Est-Audois
- Pays Carcassonnais
- Pays Cœur d'Hérault
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Pays de la Haute Vallée de l'Aude
- Pays Garrigues & Costières
- Pays Gévaudan-Lozère
- Pays Pyrénées Méditerranée
- Pays Uzège Pont du Gard
- Pays de la Vallée de l'Agly
- Pays Vidourle Camargue
- Grand Pic Saint Loup
- Terres de Vie en Lozère
- Terres Romanes en Pays Catalan

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 1 700 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 72 835 534,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 2 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 39 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 97 400 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 100 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 47 100 000,00 €	M16 Coopération 7 300 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 17 735 000,00 €	M19 LEADER 40 000 000,00 €
M08 Sylviculture 10 700 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 5 823 900,00 €

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 23/09/2015) :

- facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural ;
- offre de formations et de mise en réseau destinées aux GAL et en particulier l'assistance technique pour la coopération interterritoriale et transnationale ;
- mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre de l'évaluation.

## Axes de travail du réseau rural

Les thématiques précises de travail seront définies d'ici à la fin du mois de septembre 2016.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural est actuellement en structuration et sera prochainement déployé au sein de la nouvelle grande région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

### Personnes à contacter

- **LEADER / Réseau rural** : M. Samuel JAULMES, conseil régional ;  
[Jaulmes.Samuel@cr-languedocroussillon.fr](mailto:Jaulmes.Samuel@cr-languedocroussillon.fr), 04 67 22 97 75
- **DRAAF / FEADER** : M. Bruno LION ; [bruno.lion@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.lion@agriculture.gouv.fr), 05 61 10 62 36
- **LEADER / PEI** : Mme Caroline COUVE, conseil régional ;  
[couve.caroline@cr-languedocroussillon.fr](mailto:couve.caroline@cr-languedocroussillon.fr), 04 67 22 80 58
- **Évaluation** : Mme Myriam MICHEL, conseil régional ;  
[michel.myriam@cr-languedocroussillon.fr](mailto:michel.myriam@cr-languedocroussillon.fr), 04 67 22 80 00

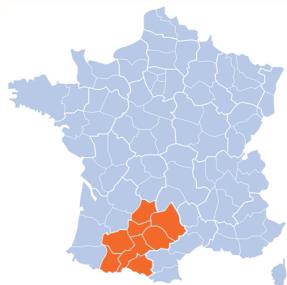
### Adresse postale du réseau

201 avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 02

# Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

## PDR Midi-Pyrénées

**LANGUEDOC ROUSSILLON**  
**LA RÉGION**      **MIDI PYRÉNÉES**

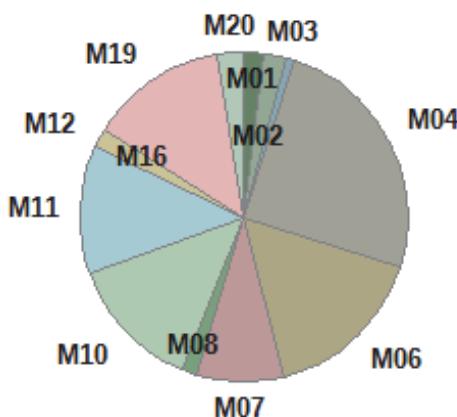


### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (1,3 milliards €) :

- la triple performance économique, écologique et sociale dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers ;
- le développement et l'attractivité des zones rurales et l'accessibilité aux services essentiels ;
- le partage des connaissances et le renforcement de l'innovation.

#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 10 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 67 321 302,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 11 000 000,00 €	M11 Agriculture biologique 65 058 343,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 5 000 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 100 000,00 €
M04 Investissements physiques 126 300 000,00 €	M16 Coopération 9 000 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 83 000 000,00 €	M19 LEADER 69 288 759,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 44 000 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 13 000 000,00 €
M08 Sylviculture 7 700 000,00 €	

<b>Région</b> Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input checked="" type="checkbox"/> internalisée <input type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
À définir au sein de la grande région
<b>Animation</b>
À définir au sein de la grande région
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Parc Naturel Régional des Grands Causses</li> <li>Vallées des Gaves</li> <li>Quercy-Rouergue</li> <li>Pays du Sud-Est Tarnais</li> <li>Pays de Tarbes et de la Haute Bigorre</li> <li>Territoire de l'Ouest Tarnais</li> <li>Pays d'Armagnac</li> <li>Bouriane-Causses du Quercy</li> <li>Pays du Haut Rouergue</li> <li>Pays Ruthénois</li> <li>Pays d'Ariège Pyrénées</li> <li>Pays du Val d'Adour</li> <li>Pays Midi Quercy</li> <li>Pays de l'Albigeois et des Bastides</li> <li>Pays d'Auch</li> <li>Portes de Gascogne</li> </ul>

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 18/01/2015) :

- assister la mise en oeuvre des Groupes Opérationnels ;
- assister les GAL ;
- contribuer à la mise en oeuvre du projet régional ;
- développer l'innovation en lien avec les priorités du développement rural ;
- procéder au suivi des thématiques liées au développement.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural est actuellement en structuration et sera prochainement déployé au sein de la nouvelle grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** (*en cours de structuration – contact temporaire*): Service FEADER, Conseil Régional, [service-feader@cr-mip.fr](mailto:service-feader@cr-mip.fr), 05 61 33 52 42  
**DRAAF** : M. Bruno LION ; [bruno.lion@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.lion@agriculture.gouv.fr), 05 61 10 62 36
- **LEADER** : Mme Cathy CABOT, Conseil Régional, [cathy.cabot@regionlrmp.fr](mailto:cathy.cabot@regionlrmp.fr)
- **Évaluation / PEI** : Mme Nadège BOISSEAU, Conseil Régional, [nadege.boisseau@regionlrmp.fr](mailto:nadege.boisseau@regionlrmp.fr), 05 61 39 67 09

### Adresse postale du réseau

22, boulevard du Maréchal-Juin  
31406 Toulouse Cedex 9

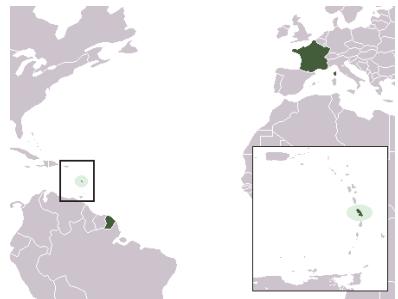
# Collectivité territoriale de Martinique



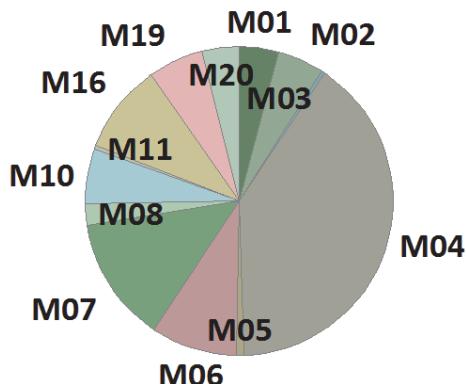
## Stratégie régionale 2014-2020

### Principales politiques du FEADER (130 millions €) :

- poursuivre le soutien aux filières agroalimentaires porteuses et encourager un positionnement nouveau sur les marchés ;
- maintenir et consolider le potentiel de production sylvicole existant ;
- maintenir le potentiel de production agricole existant ;
- favoriser un modèle de développement performant permettant la gestion durable des ressources ;
- favoriser le développement économique et renforcer l'inclusion sociale dans les zones rurales.



### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 5 000 000,00 €	M08 Sylviculture 2 750 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 6 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 7 000 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 500 000,00 €
M04 Investissements physiques 49 000 000,00 €	M16 Coopération 11 500 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 1 000 000,00 €	M19 LEADER 7 050 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 11 000 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 4 804 656,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 16 095 344,00 €	

<b>Structure du Réseau rural</b>
<input checked="" type="checkbox"/> internalisée
<input type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
400 000 €
<b>Animation</b>
Copilotage –CTM - Etat
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud</li> <li>• Cap Nord – Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique</li> <li>• Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique</li> </ul>

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 17/11/2015) :

- mise en réseau des acteurs régionaux ;
- animation PEI ;
- appui à la mise en œuvre du FEADER.

## Axes de travail du Réseau rural

Les actions identifiées sur la plaquette du Réseau rural sont les suivantes :

- mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité des porteurs de projet ;
- mettre en place un centre de valorisation des ressources documentaires sur les territoires ruraux ;
- animer des cycles de réflexion thématiques ;
- appuyer les GAL (programme LEADER) pour la mise en œuvre de projets de coopération ;
- valoriser et capitaliser les expériences ;
- animer le partenariat européen pour l'Innovation pour la productivité et le caractère durable de l'agriculture (PEI-AGRI).

## Gouvernance du réseau

Le comité de pilotage est composé de 10 à 15 personnes et se réunit 2 fois par an. Le président de la collectivité territoriale de Martinique et le préfet de région sont membres de droit et désignent un ou deux représentants de leur institution pour participer au comité de pilotage du réseau.

Par ailleurs, les copilotes désignent les autres membres du comité pour une durée d'un an, a minima un représentant de chacun des groupes d'actions locales et les chefs de file de chacun des thèmes retenus dans le cadre du réseau.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural / PEI** : Mme Gaëlle PIRIOU, Collectivité Territoriale de Martinique ; [gaelle.piriou@mep.mq](mailto:gaelle.piriou@mep.mq), 05 96 59 89 47
- **LEADER** : Mme Annick COMIER, Collectivité Territoriale de Martinique; [annick.comier@ctm.mq](mailto:annick.comier@ctm.mq), 05 96 59 89 45
- **Évaluation / FEADER** : Bruno MENIL, Collectivité Territoriale de Martinique ; [bruno.menil@mep.mq](mailto;bruno.menil@mep.mq), 05 96 59 89 00

### Adresse postale du réseau

Antenne de la CTM  
Mission Gestion des fonds européens  
Immeuble les Cascades II – Place François MITTERRAND  
97204 FORT DE FRANCE

## Collectivité territoriale de Mayotte



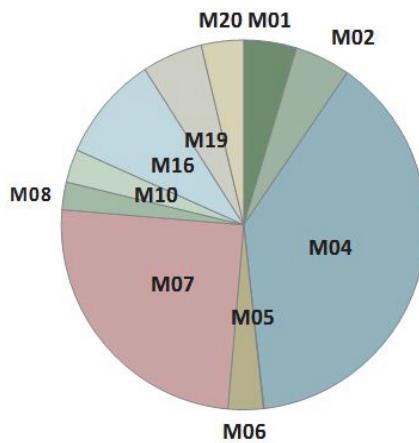
### Stratégie régionale 2014-2020

#### Priorités du FEADER à Mayotte (60 millions €) :

- améliorer l'approvisionnement alimentaire de l'île en produits locaux ;
- améliorer les conditions de vie de la population en zone rurale et promouvoir l'inclusion sociale ;
- préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels ;
- renforcer l'innovation et développer les compétences.



#### Mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée (contrat de quasi-régie)

#### Budget inscrit au PDR 350 000 €

#### Animation

Copilotage État – Conseil Départemental

#### Groupes d'action locale (conventionnement prévu début 2017) :

- GAL Centre-Nord
- GAL Est
- GAL Ouest-Grand Sud

M01 Transfert de connaissances et actions d'information 2 775 000,00 €	M08 Sylviculture 1 432 500,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 2 917 500,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 1 725 000,00 €
M04 Investissements physiques 22 875 000,00 €	M16 Coopération 5 482 500,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 30 000,00 €	M19 LEADER 3 180 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 1 845 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 2 217 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 14 755 500,00 €	

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (PDR adopté le 13/02/2015) :

- faciliter la conception de projets intégrés ;
- accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural ;
- améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural et valoriser les projets ;
- informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ;
- favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales (en lien avec les actions des groupes opérationnels PEI).

## Axes de travail du Réseau rural

Les actions identifiées sur le site du Réseau rural sont les suivantes :

- mieux faire connaître aux potentiels bénéficiaires, les fonds auxquels ils peuvent accéder ;
- accompagner les porteurs de projets en facilitant les échanges, notamment sur les mesures collaboratives PEI et le dispositif LEADER ;
- participer à la valorisation des projets du Programme de Développement Rural de Mayotte.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural est co-piloté par le préfet et le président du conseil départemental, au travers du comité de pilotage intégrant différentes instances mahoraises représentatives des sept secteurs d'acteurs du réseau. Un comité technique est chargé de la mise en œuvre des actions, avec une animation du réseau portée par le lycée agricole de Mayotte.

### Personnes à contacter

- **Animatrice Réseau rural** : Mme Cécile MORELLI ;  
[cecile.morelli@educagri.fr](mailto:cecile.morelli@educagri.fr), 06 39 19 16 93
- **DAAF / Référent du Réseau rural** : M. Abdoul Anziz-BEN YOUSOUUF ;  
[abdoul-anziz.ben-youssouf@agriculture.gouv.fr](mailto:abdoul-anziz.ben-youssouf@agriculture.gouv.fr), 02 69 61 89 22
- **LEADER** : M. Simon VONTTHON : [Simon.vonthron@bri.fr](mailto:Simon.vonthron@bri.fr), 02 69 64 88 01
- **PEI** : recrutement d'un animateur PEI et RITA inter-Dom et national prévu pour le second semestre 2016.
- **Représentant de l'autorité de gestion** : M. Kevin POVEDA, DAAF ;  
[kevin.poveda@agriculture.gouv.fr](mailto:kevin.poveda@agriculture.gouv.fr), 02 69 61 91 02

### Adresse postale du Réseau

Lycée agricole de Mayotte, Réseau Rural  
BP 02, Route nationale  
97670 COCONI - Mayotte

# Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

## PDR Nord-Pas-de-Calais

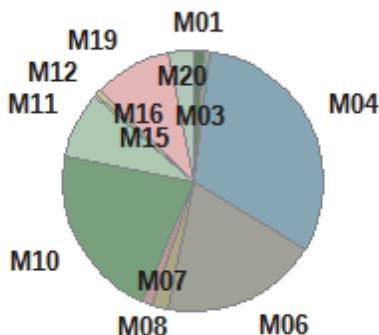


### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (119,8 millions €) :

- maintenir un tissu d'exploitations de taille moyenne et des productions diversifiées ;
- favoriser le transfert de connaissance et l'innovation ;
- adapter les activités agricoles aux enjeux environnementaux et climatiques nouveaux ;
- renforcer les liens dans les territoires ;
- favoriser le développement local des territoires ruraux ;
- favoriser le développement des zones forestières.

#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 1 600 000,00 €	M11 Agriculture biologique 9 600 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 800 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 200 000,00 €
M04 Investissements physiques 37 928 378,00 €	M15 Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts 200 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 23 177 493,00 €	M16 Coopération 1 050 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 2 526 000,00 €	M19 LEADER 11 500 000,00 €
M08 Sylviculture 1 550 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 3 600 000,00 €
M10 Agroenvironnement – Climat 26 100 000,00 €	

<b>Région</b> Hauts-de-France
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input checked="" type="checkbox"/> internalisée
<input type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
500 000 €
<b>Animation</b>
Copilotage État - Région
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 Vallées –Ternois</li> <li>• Avesnois</li> <li>• Cambrésis</li> <li>• Lys Romane</li> <li>• Montreuilois</li> <li>• Pays Boulonnais</li> <li>• Pays du Calaisis</li> <li>• Pays de Flandre</li> <li>• Pays de Saint-Omer</li> </ul>

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

(document adopté le 18/09/2015)

Le RR&P aura vocation pour la période 2016-2020 à mobiliser, optimiser et valoriser les acteurs régionaux, leurs connaissances et leurs expertise sur des thématiques et des besoins jugées prioritaires au regard des enjeux actuels du développement rural et périurbain des territoires du Nord-pas de Calais. Il contribuera en cela à la stratégie et aux priorités du PDR.

### Axes de travail du Réseau rural

Il assurera entre autres des fonctions-ressources d'animation, d'information et de production qui devront permettre de répondre aux besoins des acteurs et en particulier de créer et développer des outils de capitalisation, de valorisation, de communication, de transfert des innovations...

### Gouvernance du réseau

Le réseau sera ouvert à tous les acteurs du développement rural qui souhaiteront contribuer à ses objectifs en s'impliquant dans ses activités et seront invités à participer à l'Assemblée des acteurs, instance consultative d'orientation. Le mode de gouvernance et de fonctionnement du RR&P aura un caractère très opérationnel et sera intégré aux instances régionales de pilotage du PDR. Il fonctionnera sur la base d'un comité de pilotage restreint, dont la configuration sera précisée.

#### Personnes à contacter

- Réseau rural : Mme Juliette FAURE, conseil régional ;  
[juliette.faure@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:juliette.faure@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 28 82 75 07
- LEADER : Mme Muriel DERIQUEBOURG, conseil régional ;  
[muriel.dericquebourg@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:muriel.dericquebourg@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 28 82 75 50
- Évaluation : Mme Elisabeth LOPEZ, conseil régional ;  
[elisabeth.lopez@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:elisabeth.lopez@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 28 82 70 33

#### Adresse postale du réseau

Région Nord Pas de Calais – Picardie  
151 avenue du Président Hoover  
59555 Lille cedex

# Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

## PDR Picardie

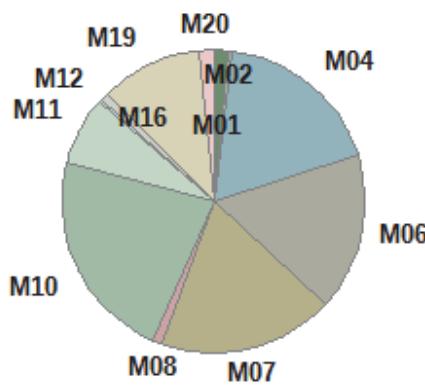


### Stratégie régionale Picardie 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (137,6 millions €) :

- promouvoir et organiser l'innovation sous toutes ses formes ;
- soutenir l'installation de jeunes agriculteurs issus ou non du monde agricole ;
- soutenir la filière élevage ;
- conserver et protéger les zones à haute valeur naturelle ;
- maintenir un tissu de services à la population ;
- favoriser les schémas locaux de développement ;
- via la mesure LEADER, favoriser le déploiement d'actions en faveur de l'économie de proximité, présente et résidentielle, facteurs essentiels à la vitalité des territoires et à la création d'emplois.

#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 2 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 31 086 381,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 700 000,00 €	M11 Agriculture biologique 10 200 000,00 €
M04 Investissements physiques 24 800 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 212 233,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 23 100 000,00 €	M16 Coopération 1 300 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 25 900 000,00 €	M19 LEADER 15 000 000,00 €
M08 Sylviculture 1 300 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 2 000 000,00 €

#### Région Hauts-de-France

#### Structure du Réseau rural

- internalisée
- externalisée

#### Budget inscrit au PDR

Prévisionnel de 240 000 €

#### Animation

Pilotage : Autorité de gestion en association avec l'Etat

#### Groupes d'action locale :

4 GAL sélectionnés en 1<sup>ère</sup> vague :

- Pays de Sources et Vallées
  - Pays du Grand Beauvaisis
  - PETR du Sud de l'Aisne
  - PETR de Thiérache
- Objectif : 6 à 8 GAL au terme de la 2<sup>nde</sup> vague de sélection (en cours d'instruction)

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées dans le Programme de Développement Régional de Picardie adopté le 24/11/2015 :

- accompagner la démarche LEADER par un appui méthodologique aux animateurs GAL ;
- favoriser la mise en réseau des GAL pour capitaliser les bonnes pratiques, susciter l'émergence de nouveaux partenariats et contribuer à la déclinaison stratégique du PDR ;
- être force de proposition et de favoriser l'innovation sous toutes ses formes : liens entre acteurs de l'innovation-recherche et acteurs du monde agricole.

## Axes de travail du Réseau rural

Le plan d'action pour la mise en œuvre du RRR est en cours d'élaboration. Cependant, une première déclinaison des objectifs en réponse aux enjeux pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- outiller les GAL et les mettre en réseau en vue d'une montée en puissance de leur dispositif : il s'agit d'accompagner les territoires dans la démarche LEADER (équipes d'animation des GAL et membres de Comités de programmation) et d'initier une animation de réseau ;
- favoriser la mise en œuvre du PDR : il s'agit ici de faciliter l'accès aux informations et valoriser l'apport de l'Union européenne sur le territoire auprès des acteurs du développement rural (dont les GALs) ;
- faire connaître et faire prendre corps au RRR (axe transversal et méthodologique) : il s'agit ici, au-delà du développement d'outils de communication spécifiques, de promouvoir les projets et les réalisations picardes aux niveaux supra et de favoriser les interactions entre les différents niveaux ;
- favoriser les échanges d'expériences et l'émergence de nouveaux projets (en particulier dans les domaines catalyseurs d'innovation : ESS, circuits courts, économie de proximité...), à partager les expériences au niveau national et à les valoriser. Afin de garantir le succès de la démarche, une communication spécifique sur le RRR sera mise en œuvre.

## Gouvernance du réseau

S'inspirant de la gouvernance du Réseau rural national, la Région propose que le RRR repose sur une instance de pilotage présidée par l'autorité de gestion et sur une instance d'animation. Le comité de pilotage sera piloté par le Président du Conseil régional et associera le Préfet de Région et le Directeur de la DRAAF. L'instance d'animation prendra corps à travers un comité technique d'animation régionale.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Adèle CAVENNE, Conseil régional ;  
[adele.CAVENNE@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:adele.CAVENNE@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 23 05 71 67
- **Coordination FEDER/FEAMP** : Mme Murielle CADIOU, Conseil régional ;  
[Murielle.CADIOU@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:Murielle.CADIOU@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 22 97 17 02
- **Animation inter-programmes** : Mme Julie CEGLAREK, Conseil régional ;  
[Julie.CEGLAREK@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:Julie.CEGLAREK@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 22 97 17 65
- **Évaluation** : Mme Caroline Guichet, Conseil régional ;  
[Caroline.GUICHET@nordpasdecalaispicardie.fr](mailto:Caroline.GUICHET@nordpasdecalaispicardie.fr), 03 22 97 16 76

### Adresse postale du réseau

11 Mail Albert 1er, 80026 Amiens Cedex 1

# Région Normandie

## PDR Basse-Normandie



### Stratégie régionale 2014-2020

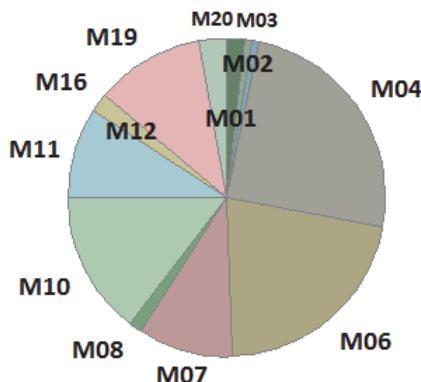
#### Principales politiques du FEADER (308 millions €) :

La stratégie générale du programme de développement rural de Basse-Normandie est fortement orientée vers :

- l'élevage, avec des systèmes d'exploitation valorisant et maintenant les atouts de la région, sans oublier les cultures spécialisées, créatrices de valeur ajoutée ;
- la diversification de l'économie des territoires et le renforcement des liens entre territoires ruraux et petites villes.



#### Exemple de mesures financées par le FEADER



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 5 000 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 39 500 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 2 000 000,00 €	M11 Agriculture biologique 24 800 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 1 700 000,00 €	M12 Natura 2000-DCE 100 000,00 €
M04 Investissements physiques 67 000 000,00 €	M16 Coopération 5 050 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 58 300 000,00 €	M19 LEADER 30 000 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 26 000 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 7 542 138,00 €
M08 Sylviculture 3 700 000,00 €	

<b>Région</b> Normandie
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input checked="" type="checkbox"/> internalisée <input type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b>
Non précisé
<b>Animation</b>
Conseil Régional
<b>Groupes d'action locale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays du Cotentin</li> <li>• Pays de Coutances</li> <li>• Saint-Lois</li> <li>• Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel</li> <li>• Pays du Bessin au Virois</li> <li>• SCOT Caen Métropole</li> <li>• Sud Calvados</li> <li>• Pays d'Auge Expansion</li> <li>• Pays du Bocage</li> <li>• Pays d'Argentan, d'Auge Ornais, Pays d'Ouche</li> <li>• Pays d'Alençon</li> <li>• Pays du Perche Ornais</li> </ul>

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 25/08/2015) :

- échanger sur des projets, des expériences et des savoir-faire liés au PDR et produire des outils de capitalisation et de communication ;
- apporter un appui technique et méthodologique aux Groupes d'Actions Locales (GAL) chargés de la mise en œuvre du programme Leader sur les champs Coopération, Capitalisation, Communication et Evaluation ;
- communiquer sur le PDR et sur les possibilités de financement offertes par celui-ci.

## Axes de travail du réseau rural

Les axes de travail du Réseau rural régional ne sont pas encore définis. Nos réflexions portent sur la revitalisation des centres bourgs et le lien entre agriculture et territoire.

## Gouvernance du réseau

Depuis le 1er septembre 2015, le Réseau rural Basse-Normandie est piloté par la Région, qui en assure également la coordination et l'animation. Le comité de suivi interfonds valide le programme d'actions du réseau rural régional qui est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du développement rural.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Stéphanie EICHINGER, conseil régional ; [stephanie.eichinger@normandie.fr](mailto:stephanie.eichinger@normandie.fr), 02 31 06 97 18
- **PEI** : Mme Sandrine DOS SANTOS CLARO, conseil régional ; [sandrine.dossantosclaro@normandie.fr](mailto:sandrine.dossantosclaro@normandie.fr), 02 31 06 79 19
- **Évaluation / LEADER** : Mme Stéphanie EICHINGER, conseil régional ; [stephanie.eichinger@normandie.fr](mailto:stephanie.eichinger@normandie.fr), 02 31 06 97 18

### Adresse postale du Réseau rural

Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 Caen Cedex 1

# Région Normandie

## PDR Haute Normandie



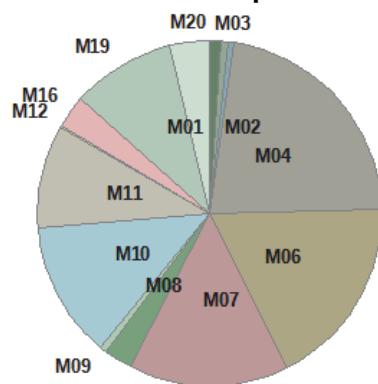
### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (103 millions €) :

- maintenir et développer l'agriculture biologique, l'agro-écologie et la valorisation du bois local ;
- soutenir l'élevage en système herbager et les systèmes polyculture / élevage soucieux de l'environnement et du bien-être animal ;
- favoriser l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des systèmes alimentaires locaux, du développement économique local et des services de proximité.



#### Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 1 050 000,00 €	M09 Mise en place de groupements de production 600 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 800 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 13 200 000,00 €
M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires 500 000,00 €	M11 Agriculture biologique 10 000 000,00 €
M04 Investissements physiques 23 000 000,00 €	M12 Natura 2000 – DCE 80 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 18 500 000,00 €	M16 Coopération 3 190 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 15 600 000,00 €	M19 LEADER 10 000 000,00 €
08 Sylviculture 2 750 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 3 861 276,00 €

#### Région Normandie

##### Structure du réseau rural

- internalisée
- externalisée

##### Budget inscrit au PDR

Non précisé

##### Animation

Copilotage État - Région

##### Groupes d'action locale :

- De Seine en Bray
- Seine-Normande
- Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
- Pays du Vexin Normand
- Pays Dieppois, Terroir de Caux

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (programme adopté le 24/11/2015) :

- échanger sur des projets, des expériences et des savoir-faire liés au programme de développement rural et produire des outils de capitalisation et de communication ;
- apporter un appui méthodologique aux Groupes d'Actions Locales (GAL), notamment sur les champs suivants : coopération, capitalisation, communication, évaluation ;
- informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural,
- faire émerger des projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures PDR.

## Axes de travail du réseau rural

Les axes de travail du réseau rural régional sont identiques à ceux présentés dans le PDR. Ils seront précisés lors du second semestre 2016 à l'occasion des premières réunions du RRR destinées à créer les premiers groupes de travail thématiques.

## Gouvernance du réseau

D'une part, le réseau rural régional repose sur une instance de pilotage partenarial, présidée par l'Autorité de gestion et ouverte aux principaux acteurs du développement rural (Etat, Départements, Chambre d'Agriculture...). D'autre part, le réseau rural régional s'appuie sur une instance d'animation assurée par les services régionaux.

Les orientations et les actions à mettre en oeuvre, proposées par le Comité de Pilotage, seront présentées et discutées dans le cadre du comité de programmation du FEADER. Le comité de suivi régional interfonds sera tenu informé des actions mises en oeuvre par le réseau rural régional.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : M. François-Marie MICHAUX, conseil régional ;  
[francois-marie.michaux@hautenormandie.fr](mailto:francois-marie.michaux@hautenormandie.fr), 02 32 76 37 78
- **PEI** : M. Daniel GERMAIN, conseil régional ;  
[daniel.germain@hautenormandie.fr](mailto:daniel.germain@hautenormandie.fr), 02 35 52 23 06
- **Évaluation / LEADER** : M. François-Marie MICHAUX, conseil régional ;  
[francois-marie.michaux@hautenormandie.fr](mailto:francois-marie.michaux@hautenormandie.fr), 02 32 76 37 78

### Adresse postale du réseau rural

Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 Caen Cedex 1

# Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

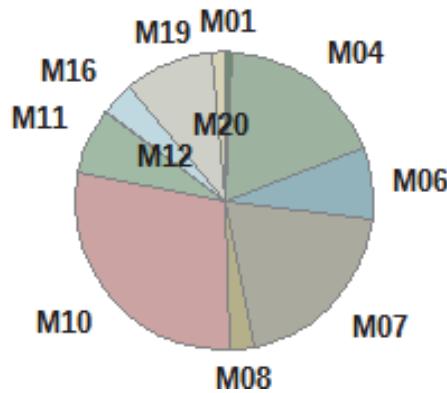


## Stratégie régionale 2014-2020

### Principales politiques du FEADER (476,7 millions €) :

- soutenir l'agriculture régionale comme un élément stratégique d'aménagement durable du territoire ;
- améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires pour que l'agriculture régionale constitue un élément stratégique de l'économie des territoires ruraux et périurbains.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



**Région** Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Structure du Réseau rural**

- internalisée
- externalisée

**Budget inscrit au PDR**  
560 000 €

### Pilotage

Conseil régional PACA – Dir. des affaires européennes ; Dir. de l'autorité de gestion ; Dir. du développement des territoires ; Dir. de l'eau et de l'agriculture

### Groupes d'action locale :

- Pays Gapençais
- Haute-Provence-Luberon
- Pays du Grand Briançonnais
- Pays Serre-Ponçon-Ubaye-Durance
- Pays Sisteronais-Buech
- Ventoux
- Pays Dignois
- Grand Verdon
- Pays d'Arles
- Pays des Paillons
- Alpes et Préalpes d'Azur
- Provence Verte Sainte Baume
- Pays Durance Provence

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Principales priorités identifiées (document adopté le 14/08/2015) :

- faciliter les échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural ;
- proposer une offre de mise en réseau destinée aux groupes d'action locale.

## Axes de travail thématiques du Réseau rural

Le plan d'action 2015-2016 du Réseau rural prévoit la conduite de travaux sur :

- les systèmes alimentaires territoriaux ;
- l'ingénierie financière.

## Gouvernance du réseau

Le Réseau rural régional dispose d'un mode de fonctionnement et de gouvernance complémentaire à la mission régionale de pilotage des programmes. Son comité de pilotage est le comité de suivi inter-fonds.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mathilde HOUZE, [mhouze@regionpaca.fr](mailto:mhouze@regionpaca.fr), 04 88 73 68 53  
**ou** Julia FREZEL, [jfrezel@regionpaca.fr](mailto:jfrezel@regionpaca.fr), 04 88 73 78 62
- **LEADER** : Marianne POMMIER, [mpommier@regionpaca.fr](mailto:mpommier@regionpaca.fr), 04 88 73 68 55 **ou** Myriam MARAVAL, [mmaraval@regionpaca.fr](mailto:mmaraval@regionpaca.fr), 04 88 73 68 62
- **PEI** : Johann CHASSAING, [jchassaing@regionpaca.fr](mailto:jchassaing@regionpaca.fr), 04 88 73 78 01  
**ou** Stéphanie PEUGNET, [speugnet@regionpaca.fr](mailto:speugnet@regionpaca.fr), 04 91 57 54 07
- **Évaluation** : Johann CHASSAING, [jchassaing@regionpaca.fr](mailto:jchassaing@regionpaca.fr), 04 88 73 78 01  
**ou** Barbara COTTAIS, [bcottais@regionpaca.fr](mailto:bcottais@regionpaca.fr), 04 88 73 78 87

### Adresse postale du réseau

Hôtel de Région  
Direction des affaires européennes  
Réseau rural  
27, place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20

# Région Pays de la Loire

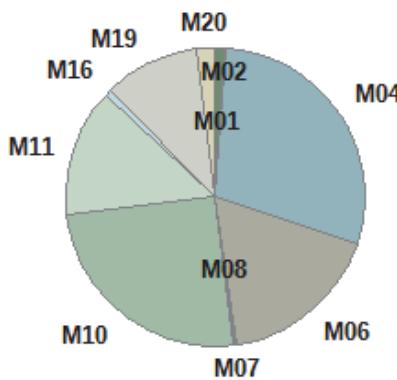


## Stratégie régionale 2014-2020

**Principales politiques du FEADER (457,6 millions €) :**

- développer la politique d'accompagnement de l'installation ;
- assurer la transition alimentaire en lien avec la transition énergétique ;
- promouvoir une agriculture durable ancrée sur le territoire (projet agro-écologique) ;
- encourager l'innovation, la formation, l'accompagnement au changement ;
- soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et périurbains (dispositif LEADER).

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 4 008 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 110 110 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 800 300,00 €	M11 Agriculture biologique 61 200 000,00 €
M04 Investissements physiques 128 306 328,00 €	M12 Coopération 3 304 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 78 020 000,00 €	M13 LEADER 45 000 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 1 100 000,00 €	M14 Services de remplacement 1 100 000,00 €
M08 Sylviculture 900 000,00 €	M15 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €
	M16 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €
	M17 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €
	M18 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €
	M19 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €
	M20 Services de conseil et d'accompagnement 1 100 000,00 €

### Région Pays de la Loire

#### Structure du Réseau rural

- internalisée  
 externalisée

#### Budget inscrit au PDR

1 000 000 €

#### Animation

Au sein du pôle développement territorial du Conseil régional des Pays de la Loire

#### Groupes d'action locale :

- Pays d'Ancenis
- PETR de Châteaubriant
- Canal Erdre et Loire
- Pays de Pontchâteau
- Pays de Retz
- Pays du Vignoble Nantais
- Loire Angers
- Mauges Communauté
- Pays de l'Anjou Bleu
- Loire en Layon
- Grand Saumurois
- Pays des Vallées d'Anjou
- Pays de Loiron
- Pays de la Haute Mayenne
- Les Coëvrons
- Sud Mayenne
- Pays du Mans
- Pays de la Haute Sarthe
- Pays du Perche Sarthois
- Pays Vallée du Loir
- Pays de la Vallée de la Sarthe
- Pays de Luçon
- Fontenay Sud Vendée
- Pays Yon et Vie
- Pays du Bocage Vendéen
- Nord Ouest Vendée
- Sud Ouest Vendée
- CC Saint Gilles Croix de Vie

## Priorités du réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 31/08/2015) :

- accroître la participation des parties prenantes à la mise en oeuvre de la politique de développement rural ;
- améliorer la qualité de la mise en oeuvre des programmes de développement rural ;
- informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ;
- favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

## Axes de travail du réseau rural et gouvernance du réseau

Dans l'attente de l'installation de la nouvelle mandature suite aux élections régionales de 2015, la définition des axes de travail et de la gouvernance du Réseau rural a été reportée au deuxième semestre 2016.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Marion GAONAC'H, conseil régional ;  
[marion.gaonach@paysdelaloire.fr](mailto:marion.gaonach@paysdelaloire.fr), 02 28 20 62 52
- **LEADER** : Mme Anne Laure DOLLO, conseil régional ;  
[anne-laure.dollo@paysdelaloire.fr](mailto:anne-laure.dollo@paysdelaloire.fr), 02 28 20 53 57
- **PEI** : M. Frédéric DENECHERE, conseil régional ;  
[frédéric.denechere@paysdelaloire.fr](mailto:frédéric.denechere@paysdelaloire.fr), 02 28 20 54 51
- **Évaluation** : M. François BEZIER, conseil régional ;  
[francois.bezier@paysdelaloire.fr](mailto:francois.bezier@paysdelaloire.fr), 02 28 20 51 14

### Adresse postale du réseau

Hôtel de Région  
44966 Nantes  
CEDEX 9

## Collectivité territoriale de la Réunion

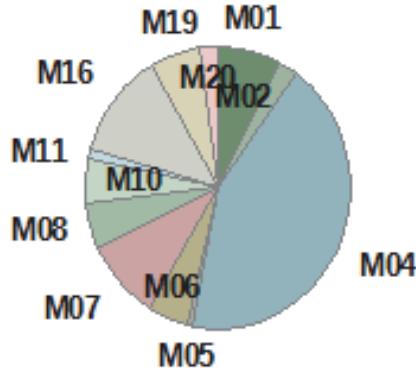


### Stratégie régionale 2014-2020

#### Principales politiques du FEADER (385,5 millions €) :

- optimiser les systèmes de production agricole et agroalimentaire ;
- préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces agricoles ;
- renforcer l'attractivité des Hauts et favoriser la création d'emplois ;
- priorité transversale : investir dans l'innovation et développer les compétences.

**Exemple de mesures financées par le FEADER (hors ICHN) :**



M01 Transfert de connaissances et actions d'information 27 350 000,00 €	M08 Sylviculture 19 025 000,00 €
M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation 7 830 000,00 €	M10 Agroenvironnement – Climat 17 400 000,00 €
M04 Investissements physiques 151 305 000,00 €	M11 Agriculture biologique 3 680 000,00 €
M05 Reconstitution du potentiel de production 2 000 000,00 €	M16 Coopération 43 640 000,00 €
M06 Développement des exploitations et des entreprises 17 370 000,00 €	M19 LEADER 20 800 000,00 €
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales 32 700 000,00 €	M20 Assistance technique et réseaux 8 400 000,00 €

<b>Région</b> Réunion
<b>Structure du Réseau rural</b>
<input type="checkbox"/> internalisée <input checked="" type="checkbox"/> externalisée
<b>Budget inscrit au PDR</b> 60 000 à 100 000 € / an
<b>Animation</b> Copilotage État – Région – département délégué au Secrétariat général des hauts
<b>Groupes d'action locale :</b>
• 4 groupes en cours de validation

## Priorités du Réseau rural inscrites au PDR

Thématiques identifiées (document adopté le 28/08/2015) :

- planifier et animer des projets couvrant les priorités du P.D.R.R ;
- être un relais dans la transmission d'informations entre les acteurs locaux ;
- proposer un plan de formation partagée à destination des GAL ;
- proposer une offre de mise en réseau de soutien à l'innovation ;
- s'inscrire dans une démarche d'évaluation et de suivi.

## Axes de travail du Réseau rural

Les actions du réseau seront validées lors de son assemblée générale au second semestre 2016.

## Gouvernance du réseau

Le co-pilotage du réseau est assuré par le préfet de la Réunion, le président de la région et la présidente du conseil départemental. Le Secrétariat général des Hauts est coordinateur par délégation du réseau rural.

L'instance de concertation est l'assemblée générale composée, en plus des organismes précédents, d'acteurs locaux représentatifs de l'agriculture, du développement rural, du monde socio-économique, de la société civile et des GAL.

### Personnes à contacter

- **Réseau rural** : Mme Valérie CADET, Secrétariat général des Hauts ;  
[valerie.cadet.sgh@orange.fr](mailto:valerie.cadet.sgh@orange.fr), 02 62 90 47 52
- **DRAAF / FEADER** : M. Richard FEUILLADE, Economie Agricole, Pôle Marché et Filières ; [richard.feuillade@agriculture.gouv.fr](mailto:richard.feuillade@agriculture.gouv.fr), 02 62 30 89 40

### Adresse postale du réseau

24 bis route de Montgaillard - 97400 SAINT DENIS







Cette action est cofinancée  
par le Fonds européen agricole  
pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones  
rurales.

